

La Consolidation de la paix

au Liban



Implemented by:
KFW



Empowered lives.
Resilient nations.

Supplément spécial

Publié par le projet " La consolidation de la paix au Liban " du Programme des Nations Unies pour le développement et financé par l'Allemagne, ce supplément est distribué avec les quotidiens an-Nahar dans sa version originale en arabe, et avec le Daily Star et L'Orient-Le Jour dans les versions traduites en anglais et en français. Ce numéro regroupe les articles d'un certain nombre d'écrivains, de journalistes et de professionnels des médias, de chercheurs et d'artistes.

Il aborde les sujets relatifs à la paix civile et les répercussions de la crise syrienne au Liban et les relations entre les Libanais et les Syriens, dans des approches de fond loin des discours de haine.

Édition N°19, août 2018



© Ersal - Alia Haju

- 03 La citoyenneté est la voie d'accès à la paix
- 04 Les implications de la participation politique des femmes au Liban
- 05 Pourquoi les primo-votants se sont-ils abstenus lors des législatives ?
- 06 La question du handicap n'est pas saisonnière
- 07 Pour une participation efficace et une paix civile permanente
- 11 Gagner sa vie : quand le besoin fait face à la peur
- 12 Sortir de l'ombre : migrants et réfugiés au Liban
- 13 Les espaces communs : un espace pour tous
- 14 Les barazek, ou la nostalgie du bon vieux temps
- 15 La malédiction et la bénédiction de vivre dans un camp de réfugiés

08 - 10

De retour dans le giron de l'État, Ersal réclame le déminage de son jurd



© Alia Haju

Objectif prioritaire : instaurer la confiance entre le nouveau Parlement et les citoyens

Depuis 2005, les Nations Unies au Liban fournissent une assistance électorale au gouvernement. En 2012, le dernier projet d'assistance électorale du PNUD au Liban a concentré ses efforts sur une organisation réussie d'élections législatives libres et équitables.

Après cinq ans de retard et trois prorogations du mandat du Parlement, des élections législatives ont finalement été organisées le 6 mai 2018. Ces élections ont été menées en vertu d'une nouvelle loi électorale qui comprenait, entre autres, 15 circonscriptions et un système de représentation proportionnelle avec un vote préférentiel. En termes de participation politique, les élections parlementaires de 2018 ont été caractérisées par un taux de participation relativement faible de 49,7 % à l'échelle nationale, le taux le plus élevé étant celui de Beyrouth 1 (33,19 %) et du Mont Liban 1 (67,09 %). Avec un nombre estimé à plus d'un million d'électeurs qui ne résident pas dans le pays, le taux de participation est resté inférieur à celui des élections précédentes (52 % en 2009).

Pour la première fois, 82 970 électeurs libanais résidant à l'étranger ont voté. Alors que le vote à l'étranger est resté modeste, cette nouvelle mesure ouvrira la voie à une plus grande participation des électeurs inscrits vivant à l'étranger.

Ces élections ont introduit d'importantes réformes, notamment l'utilisation de bulletins pré-imprimés pour assurer le secret du vote, ainsi que le vote à l'étranger.

Au cours des six dernières années, avec le soutien de

l'Union européenne et plus récemment de l'USAID, le Projet d'assistance électorale du PNUD a fourni une assistance technique au ministère de l'Intérieur et des Municipalités pour l'organisation d'élections législatives. Il a également soutenu la Commission de contrôle des élections sur le suivi des médias et le financement des campagnes électorales, ainsi que le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État sur les litiges électoraux.

Le projet comprenait également la formation de milliers de responsables électoraux, l'automatisation des listes de candidats, une liste des systèmes d'enregistrement, la mise en place d'un système automatisé de gestion des résultats, ainsi que des campagnes d'éducation électorale et un soutien technique à la participation et à la représentation des femmes.

Malgré un niveau accru de compétitivité électorale, le nombre total de candidats ayant grimpé à 976, dont 113 candidates, les femmes restent encore sous-représentées. L'augmentation du nombre de candidatures féminines, de 12 en 2009 à 86 (14,4 %) en 2018, ne se reflète pas cependant dans le nombre de sièges remportés par les femmes. La représentation de ces dernières au Parlement est passée de 4 à 6 sièges en 2018. C'est une preuve évidente qu'il est toujours nécessaire d'introduire des mesures spéciales temporaires, telles que le quota, pour augmenter la représentation féminine.

Un autre domaine qui nécessitera une attention

particulière dans les années à venir est la protection du droit de vote des personnes handicapées, grâce à l'accessibilité des bureaux de vote.

Plus important encore, les années à venir devraient être l'occasion pour le Parlement nouvellement élu d'instaurer la confiance avec les citoyens, afin d'assurer une participation accrue des électeurs et la consolidation d'un scrutin démocratique.

L'ONU continuera à soutenir les réformes électorales au Liban, qui sont stratégiquement liées à la réalisation de l'objectif n° 16 de développement durable « Paix, justice et institutions fortes », ainsi que l'objectif n° 5 de développement durable sur l'égalité des sexes. Ces deux objectifs sont essentiels pour réaliser le programme de développement 2030 au Liban.

Les élections législatives de 2018 ont constitué un pas en avant et le PNUD, avec l'appui de ses partenaires, évaluera les leçons tirées de ce scrutin pour développer les domaines d'intervention prioritaires appropriés et les plus pertinents, afin de réaliser les réformes électorales, la stabilité démocratique et la gouvernance participative Liban.

Philippe Lazzarini

Coordonnateur résident des Nations unies et
coordonnateur de l'action humanitaire au Liban
Représentant Résident du PNUD

Le Liban après les élections législatives

Suite à une impasse politique prolongée, les Libanais, tant au pays qu'à l'étranger, ont voté en mai 2018 en vertu d'une nouvelle loi électorale. En exerçant leur droit de vote, ils ont exprimé leurs préférences en choisissant leurs représentants. Au cours de la campagne électorale, les candidats ont mis en évidence des problèmes importants, allant de la corruption à la mauvaise gouvernance, en passant par les transports, la pollution et jusqu'aux pannes d'électricité. Comme le note Rita Chemaly, l'un des auteurs participant à ce supplément, le Liban reste loin à l'arrière dans le classement international en matière de candidature et de participation des femmes à la politique : 113 candidatures individuelles et 86 candidatures sur les listes en 2018, contre 12 candidatures en 2009 et 44 en 2013 lorsque les élections avaient été reportées.

Dans ce supplément, nous évoquons l'importance d'accroître la participation des femmes aux processus électoraux et démocratiques, l'influence des jeunes et des nouveaux électeurs dans la consolidation de la paix et le rôle important de la surveillance du scrutin. Nous avons

également mis en lumière les obstacles rencontrés par les personnes handicapées durant les élections.

Vous trouverez dans ce numéro des histoires impressionnantes de changement, de persévérance et de résilience. La même résilience que le Liban a montrée au monde en organisant des élections législatives au milieu de la tourmente régionale et des considérables défis économiques, sociaux et politiques.

Nous espérons que le Parlement nouvellement élu et le prochain gouvernement réaliseront le rêve de tous les citoyens du Liban : un pays de paix, de sécurité, de prospérité et voué à la protection de l'environnement. Les élections sont généralement considérées comme une occasion de provoquer des changements, dans la mesure où il n'y a jamais de moment plus propice pour le faire.

Michael Reuss

Chef de mission adjoint
Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Beyrouth

Repartir de zéro

Combien faudra-t-il d'années, voire de décennies avant que le Liban ne connaisse le droit chemin de la bonne gouvernance ? Le pays a-t-il atteint le point de non-retour ? Est-il condamné à cette évolution bancal par à-coups, les rares bonnes directions alternant avec les mauvaises ?

De tous les problèmes aigus qui se posent actuellement au Liban, pas un seul n'a encore trouvé de solution acceptable : cela va de la crise des réfugiés syriens aux couacs qui ont émaillé le scrutin législatif de mai dernier, en passant par les sempiternels dossiers épineux des déchets ménagers, de la déliquescence du service public, de la corruption endémique qui frappe la classe politique, des réformes structurelles tant attendues, et de la quasi-absence de transparence dans la pratique du pouvoir.

On finirait par croire que c'est toute l'éducation d'un pays qui est à refaire : éducation à la tolérance pour faire barrage aux manifestations de xénophobies, voire de racisme ; éducation à la démocratie et au respect des lois ; éducation aux principes de base de l'écologie et du respect de l'environnement ; éducation à l'esprit de service public, consistant à savoir faire la différence entre « servir » et « se servir » ; éducation enfin au sacro-saint concept de reddition des comptes, afin de responsabiliser des élus qui instinctivement pensent qu'ils sont au-dessus des lois.

Si au Liban l'opinion publique n'arrive pas à se faire entendre, c'est tout simplement parce que les élus s'estiment intouchables, du fait même qu'ils sont pratiquement assurés de rempiler à la prochaine échéance électorale, quelles que soient les bévues qu'ils peuvent commettre durant leur mandat.

Une classe politique qui dans sa quasi-totalité serre les coudes dans une complicité assumée, et qui se fait régulièrement réélire au milieu de la paresse générale d'une population qui n'a que la tradition à invoquer...

Gaby Nasr

Directeur des éditions spéciales
du quotidien L'Orient-Le Jour

Une vie sûre et stable : le symbole « Farah el Ataa' »

J'ai été très heureux de l'invitation que m'a adressée le comité du Prix Président Élias Hraoui, qui a annoncé l'attribution de sa récompense pour l'année 2018 à l'Association « Farah al-Ataa' » (La Joie de donner). Cette association qui a contribué à la consolidation de la paix civile au Liban et étendu ses activités à l'Irak où des réunions et des camps ont été organisés sur les lieux de retour des habitants dans les villages, que le terrorisme de Daech sous toutes ses formes et couleurs avait forcés à fuir abandonnant leurs maisons.

Depuis la guerre du Liban, « Farah al-Ataa' » a travaillé à outrepasser les points de passage géographiques et psychologiques que les forces de facto avaient mis en place afin de séparer les citoyens. Et je me souviens que l'association avait organisé dans la Békaa un camp pour un millier de jeunes, garçons et filles, venus de toutes les régions. Les participants avaient alors effectué une percée (pacifique et organisée) dans une zone appelée à l'époque la « bande frontalière », mais néanmoins une terre libanaise qui ne devait absolument pas être exclue du périple national. Ils avaient passé la nuit auprès des habitants et des familles. Nous avions été reçus cette nuit-là par une famille chiite de Bint Jbeil, auprès de laquelle nous avions été accueillis avec chaleur et hospitalité.

Avec son dynamisme continu, notamment dans son travail de mémoire sur la guerre du Liban, « Farah al-Ataa' » axe son activité sur la réconciliation des gens bien avant la pierre. C'est ce que l'association a fait en Irak. Probablement qu'elle étendra aussi son action vers d'autres pays de la région, noyés dans les guerres « fraternelles ».

Ces propos m'amènent à la souffrance des réfugiés syriens, à la question de leur retour, en toute sécurité, volontaire, permanent ou temporaire, et tout ce vocabulaire qui les transforme en marchandise entre les nations et les calculs politiques. Parce que le retour signifie pour eux la récupération de leur terre, de leurs maisons et la restauration de leurs droits, notamment humains, sociaux, politiques, religieux et autres. À ce moment, tous ces mots deviennent sans signification, parce que nous avons tous fait l'expérience de la guerre et de l'exode, et que nous connaissons la valeur de la récupération de la terre et de la dignité.

Ghassan Hajjar

Rédacteur en chef du quotidien an-Nahar

La citoyenneté est la voie d'accès à la paix civile et à la stabilité sécuritaire et sociale

Ziad Abdel Samad*

La citoyenneté est la réunion des droits et des obligations dans un État de droit. Établi entre l'État et le citoyen, le contrat social qui protège la citoyenneté repose sur deux piliers fondamentaux : Le premier se rapporte à l'engagement de l'État à assurer l'ensemble des droits de la population et le deuxième est de s'assurer que les citoyens accomplissent parfaitement leurs devoirs.

La participation politique fait partie des devoirs fondamentaux liés à la citoyenneté puisqu'elle permet de contribuer à la détermination des choix stratégiques, de demander des comptes à ceux qui bafouent les droits de l'homme et de les sanctionner. Elle ne suppose pas que les citoyens doivent être d'accord sur toutes les questions ou les défis auxquels ils sont confrontés ainsi que sur les moyens de les régler, puisque les intérêts contradictoires des uns et des autres déterminent leur positionnement qui sont eux aussi, par moments, antinomiques.

Le défi principal réside cependant dans la gestion pacifique de la diversité et de la différence, aussi importantes soient-elles, sans que cela n'affecte la stabilité et la paix civile. Il réside aussi dans la transformation de la diversité en autant de motivations pour aller à la recherche de solutions répondant aux intérêts des différentes parties.

Le dialogue sociétal⁽¹⁾ fait partie des moyens fondamentaux pour échanger des vues et des idées, exprimer des opinions et écouter celles des autres. Il est cependant soumis à des règles et des constantes auxquelles il faudrait se conformer si les intentions sont bonnes et si la volonté de progresser représente un objectif commun à tous.

La démocratie reste la base principale du dialogue sociétal. Elle repose sur la reconnaissance et le respect de l'opinion des autres et aide à trouver des solutions médianes. Parmi l'ensemble des institutions de l'État, c'est le Parlement qui a un rôle à assumer au niveau de ce dialogue et qui lui donne une dimension légale et institutionnelle, dans la mesure où la Chambre est l'une des trois institutions qui représentent les piliers fondamentaux de la structure de l'État.

Le Parlement a pour fonction de représenter les différentes parties de la société, quelle que soit leur composition et dans toute leur diversité. Il représente l'autorité législative, surveille l'Exécutif, approuve le Budget de l'État qui reflète la vision nationale, les politiques et les programmes de travail du gouvernement et élit un président de la République chaque six ans.

Si la représentation parlementaire de l'ensemble des composantes de la société est réelle et si les députés sont attachés aux intérêts des parties qu'ils représentent, le dialogue se déroulera donc au sein des institutions, d'une manière saine favorisant des solutions qui préservent les intérêts de tous. Si cette représentation est en revanche faible, la capacité du Parlement à gérer le dialogue s'affaiblit puisqu'il perdra la confiance de la population. Les gens n'auront plus confiance dans le pouvoir qui perdra sa capacité de protéger leurs intérêts par les lois qu'il sera facile d'outrepasser, ce qui menacera la stabilité et la paix civile.

Le Liban a traversé depuis 2005 de nombreuses épreuves qui ont failli faire voler en éclats la paix civile, à cause du non-respect des lois et des institutions, lequel s'est manifesté, entre autres, par une non-reconnaissance des résultats des élections législatives, ce qui a bloqué le dialogue au sein des institutions.

Les législatives sont organisées régulièrement chaque quatre ans, pour élire des députés qui assumeront durant cette période les responsabilités liées à l'autorité législative. Ils dirigent un dialogue national au nom des parties qu'ils représentent. Quant à la périodicité du scrutin, elle sert à confirmer que la durée de la députation est fixée à quatre ans seulement, conformément à la loi. Les élections représentent ainsi un moyen de demander des comptes aux députés et porter un jugement sur leur action, soit en les réélisant, soit en élisant d'autres.

La démocratie des élections est évaluée suivant des critères internationaux qui sont le fruit de longues expériences, dont : la justice de la représentation, la liberté de choix, l'intégrité du scrutin de manière à ne pas influencer le choix des électeurs et l'indépendance de la partie qui organise le scrutin.

Et c'est compte-tenu de ce qui précède, que nous relevons par la suite les points les plus importants qui ont eu à notre avis un impact sur la démocratie des dernières élections au Liban.

La neutralité des organisateurs d'une consultation populaire est obtenue par le recours à une autorité indépendante qui commence sa mission à partir du moment où les registres d'électeurs sont établis et qui la termine avec l'annonce des résultats du scrutin et des jugements rendus au sujet des recours en invalidation présentés, ou encore par la mise en place d'un gouvernement neutre qui ne soit pas composé de ministres candidats.

Aux dernières législatives, le ministre de l'Intérieur était lui-même candidat – alors qu'il était supposé les organiser – en même temps que quinze autres ministres, dont notamment le chef du gouvernement. Ils ont tous mené leurs campagnes électorales, pendant qu'ils exerçaient normalement leurs fonctions ministérielles. La loi électorale contraint pourtant les présidents des municipalités (désireux de s'engager dans la bataille électorale) à présenter leur démission trois mois avant la fin du mandat de la Chambre en place. Les fonctionnaires de première et de deuxième catégorie (à l'exception des professeurs d'universités) sont pour leur part tenus de démissionner six mois à l'avance, et les magistrats, quels que soient leurs postes, deux ans à l'avance pour

éviter les conflits d'intérêts.

La loi 44/2017 sur base de laquelle les élections parlementaires ont eu lieu le 6 mai dernier prévoit la proportionnelle, ce qui est théoriquement le meilleur mode de scrutin permettant de réaliser une justice de la représentation en donnant à tous l'occasion de prendre part à la consultation populaire, chacun en fonction de son poids politique, sans écarter qui que ce soit. Mais comment l'effet de la proportionnelle a-t-il été neutralisé dans la loi ?

En vertu de la nouvelle loi électorale, le Liban a été divisé en 15 circonscriptions considérées comme étant « grandes ». Les critères pour la détermination de ces circonscriptions étaient cependant variables : tantôt, c'est le mohafazat qui a été adopté (les deux circonscriptions de Baalbeck-Hermel et du Akkar), tantôt c'est le caza (Zahlé, le Metn-Nord et Baabda), et tantôt des cazas ont été regroupés pour constituer une même circonscription (4 cazas dans la circonscription Liban-Nord 4 et deux cazas dans la majorité des circonscriptions).

Les critères retenus pour diviser les grandes circonscriptions en d'autres, plus petites, étaient également variables⁽²⁾. Cette subdivision se justifie par le fait que la loi a imposé le vote préférentiel au niveau de la petite circonscription, ce qui explique les manœuvres pour un découpage électoral variable. De petites circonscriptions ont été adjointes aux grandes pour relever le coefficient électoral, sans affecter le vote préférentiel, et empêcher ainsi des listes adverses de percer.

Ce phénomène a contraint les forces politiques à procéder à des alliances contre-nature et a transposé la compétition, à cause des voix préférentielles, au sein d'une même liste, voire d'un même parti, ce qui a perturbé les électeurs et compliqué leur choix. En raison de ce à quoi ils ont assisté lors de l'établissement des listes de candidats et de ce qu'ils ont entendu lors des campagnes électorales, les citoyens se sont abstenus de participer aux élections, alors que la proportionnelle était, au contraire, supposée les encourager à le faire.

Le coefficient électoral ou le seuil d'éligibilité fixé par la loi, c'est-à-dire le nombre de voix minimum qui permet à une liste d'obtenir un nombre de sièges déterminé, était également variable⁽³⁾. Cette différence au niveau du seuil d'éligibilité établit une distinction entre les candidats et affecte la représentation des citoyens, surtout que le coefficient de 20 % (au Liban sud 3) est considéré comme étant très élevé – ce serait même la proportion la plus élevée au monde – et se pose ainsi en obstacle devant tout changement.

La justice au niveau de la représentation, que la loi était supposée assurer, fait défaut sur deux axes : la répartition déséquilibrée du nombre des électeurs au sein des circonscriptions⁽⁴⁾, ce qui a provoqué un déséquilibre au niveau du poids représentatif d'un même siège. Au Liban-Sud 1, ce poids correspondait à 24,000 électeurs contre 42,000 au Mont-Liban 3, pour le même siège.

La représentation communautaire a compliqué davantage la formation des listes et la répartition des voix préférentielles. L'absence de toute référence au quota féminin dans la loi s'est répercutée sur la participation des femmes⁽⁵⁾.

Le chiffre des dépenses électorales dans certaines circonscriptions a atteint 1,700,000 dollars par candidat⁽⁶⁾, ce qui a porté à près de 650

(2) A titre d'exemple, le mohafazat de Baalbeck-Hermel est resté une même grande circonscription. En revanche, deux cazas ont été regroupés pour constituer une petite circonscription (Marjeyoun-Hasbaya) au sein de la grande circonscription du Liban-Sud 3. Deux autres cazas ont été regroupés pour former la circonscription du Liban-Sud 1, mais chacun est resté une petite circonscription sans liaison géographique entre eux (Saïda-Jezzine). Certains cazas ont été considérés comme de grandes circonscriptions (Le Metn-Nord et Baabda). Deux autres cazas ont été regroupés pour former une grande circonscription (Békaa-Ouest et Rachaya). Beyrouth a été divisée en deux circonscriptions, Est et Ouest, suivant le découpage qui s'était imposé durant la guerre civile.

(3) Il a atteint 20 % dans la circonscription Liban-Sud 3 (où le taux de participation était de près de 50 %) et 5 % à Beyrouth 1 (où le taux de participation était de près de 31 %).

(4) – ils étaient 122 000 dans la circonscription Liban-Sud 1 et 460 000 dans la Liban-Sud 3 – et la distribution tout aussi variable des sièges dans les circonscriptions – située dans une fourchette allant de 5 dans le Liban-Sud 1 à 13 dans la circonscription du Mont-Liban 3 – (Tirés du site du ministère de l'Intérieur consacré aux élections : elections.gov.lb 2018)

(5) Sur les 113 candidates qui se sont présentées aux élections, seules 86 ont pu faire partie de listes et 4,6 % des candidates ont été élues, soit 6 seulement, ce qui représente un autre indicateur de l'absence de justice

(6) 5 000 livres pour chaque électeur dans les grandes circonscriptions, 150 millions de livres qui est la somme forfaitaire pour chaque candidat et 150 millions de livres par liste pour chaque candidat.

millions de dollars la totalité des dépenses électorales dans toutes les circonscriptions et pour tous les candidats, selon le rapport de « Lebanese Transparency Association (LTA) ». Des tarifs élevés pour la couverture médiatique et les publicités électorales ont été fixés ce qui a favorisé les grands financiers, sans compter que l'alinéa 2 de l'article 62 de la loi électorale exclut, pour ce qui est des dépenses électorales, les donations que les candidats et les partis avaient l'habitude de débloquent au cours des trois années qui ont précédé le scrutin, ce qui renforce les pots-de-vin politiques et fait des Libanais des ressortissants d'un État qui ne respecte pas les droits de ses citoyens. Des cas d'achat de places au sein de listes par de grands financiers ont été répertoriés, ce qui a également affecté la justice de la représentation⁽⁷⁾.

Le discours électoral n'était pas non plus conforme aux critères les plus élémentaires définis par la loi. Il a été marqué par la diffamation, la provocation confessionnelle et communautaire, l'incitation à la haine et l'intimidation. La responsabilité de ces écarts est assumée par les candidats qui ont ainsi enfreint aussi bien la loi électorale que le Code pénal, ainsi que par les médias qui ne se sont pas abstenus de répercuter ce discours, conformément à la loi sur les imprimés. La période de silence électoral n'a pas été non plus respectée. Les candidats et leurs équipes électorales respectives étaient supposés suspendre la campagne et la publicité électorales à partir de 0 heures, la veille du scrutin et jusqu'à la fin de la consultation populaire. Le jour des élections, le rôle des médias se limite à la couverture du processus électoral (article 78).

Plus encore, le non-respect de l'heure de fermeture des bureaux de vote, fixée à 19h (article 87), est une violation flagrante de la loi, même s'il a été justifié par l'article 97 qui autorise les électeurs présents dans l'enceinte d'un bureau de vote à déposer leurs voix dans les urnes, passée cette heure, à condition de le consigner dans le procès-verbal établi par le chef du bureau. Le ministre de l'Intérieur a interprété l'enceinte du bureau de vote au sens large du terme en y incluant le périmètre des lieux. Il a ainsi autorisé tous ceux qui étaient présents autour des centres à voter. Il s'agit en fait d'une formule équivoque qui a fait l'amalgame entre l'enceinte et le périmètre des bureaux de vote, ce qui a fait que les élections se sont poursuivies dans certaines circonscriptions, jusqu'à une heure avancée de la nuit. Et c'est ainsi que pendant que des résultats préliminaires étaient annoncés dans certaines circonscriptions, dans d'autres le vote se poursuivait.

La provocation communautaire qui a ponctué les campagnes électorales a été à l'origine de deux incidents qui reflètent la gravité de la situation : le premier s'est déroulé dans un des quartiers de Beyrouth, après l'annonce des résultats. Les partisans de certains partis se sont rassemblés et ont déchiré les portraits et les slogans de personnalités qui figuraient sur des listes adverses, en employant des termes injurieux à leur encontre, avant de brûler des pneus, ce qui a provoqué des remous. Des responsables politiques sont intervenus pour mettre fin à ces agissements, ce qui porte à croire qu'ils les avaient eux-mêmes commandités puis suspendus.

Le deuxième incident a eu lieu à Choueifat (circonscription du Mont-Liban 4) entre les partisans de deux listes rivales d'une même communauté. Au cours de la dispute, une roquette a été tirée contre une permanence de l'un des deux partis, tuant un de ses responsables. Un candidat élu a protégé le tueur qui n'a toujours pas été arrêté, ce qui a accentué la tension.

La démocratie, une représentation juste et la liberté de participation constituent une garantie pour la stabilité et la paix civile. La violation des critères de justice, d'équité et de respect du point de vue de l'autre, ainsi que les discours de haine, la provocation, la diffamation et le non-respect des dispositions des lois sont autant de facteurs qui menacent la paix civile et qui accentuent en définitive la tension dans une société où la diversité, les différences et les sources de tension sont nombreuses.

* Directeur exécutif du
Arab NGO Network for

(7) Les médias ont fait état de cas de pots-de-vin et d'achats de voix. Les observateurs de la LADE et de l'Association libanaise pour la transparence ont relevé des cas similaires, mais sans preuves concrètes à cause des difficultés rencontrées pour obtenir celles-ci et les documenter.

(1) Le dialogue sociétal est une forme développée du dialogue social tripartite – État, patronat, travailleurs – lequel est un mécanisme permettant de régler les conflits entre le patronat et les travailleurs sous la houlette d'un État neutre (théoriquement). Lorsque le dialogue s'élargit à des domaines dépassant le cadre des relations de travail entre ces deux entités, et porte à titre d'exemple sur les questions en rapport avec l'identité, le mécanisme et les outils de gouvernance, les grandes options économiques dans la perspective d'un règlement de crises telles que le chômage, la dette publique, le déficit budgétaire, l'inflation, les politiques fiscales, la protection sociale, il est impératif que des parties sociales représentant les intérêts de forces sociales, dépassant le simple cadre des travailleurs, y prennent part.

Les Implications de la participation politique des femmes au Liban, une culture de l'inclusion et le renforcement des mesures spéciales : une priorité imminente pour un rôle effectif

Rita Chemaly*

La Constitution libanaise est claire dans son article 7, elle garantit l'égalité entre hommes et femmes sans distinction. Aussi la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes que le Liban a ratifié en 1996, incite dans son article 4, l'Etat à prendre des mesures fermes, plus spécifiquement des « dispositions temporaires spéciales » pour accroître la représentation des femmes dans les organes dont les membres sont élus ou nommés, dans tous les domaines de la vie publique. Cela est aussi entériné par la conférence internationale de Pékin de 1995, dans la Convention liée aux droits civils et politiques, dans la Résolution des Nations Unies liée aux femmes, à la paix et à la sécurité 1325/2000, la résolution 1820/2008 et la résolution 2122/2013 qui exhortent les pays à renforcer la présence et participation des femmes dans les commissions de négociation et de médiation visant à mettre fin aux conflits armés, et à instaurer la paix civile. Dernièrement, l'égalité a été remise sur la table des politiques publiques nationales par le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » avec un plan d'action adopté en septembre 2015 lors du sommet des Nations Unies, comportant 17 objectifs de développement durable dont l'objectif 5 est directement lié au genre et à l'Egalité hommes femmes.

Certains de ces textes sont contraignants, d'autres non. Mais contraignants ou pas, c'est à l'Etat Libanais de prendre des mesures qui accordent une place importante aux femmes en politique. La culture politique et sociale du pays est d'ailleurs reflétée par des facteurs comme le rôle social et public des citoyennes. En d'autres termes, la place accordée aux femmes en politique et dans le domaine public consolide l'inclusion sociale comme élément fédérateur d'une démocratie réellement participative et égalitaire. La détention des rôles dominants ou « de leadership » en société, notamment dans les instances élues et nommées (portefeuilles ministériels, Directeurs généraux, Ambassades, Commissions, Comité de négociation...), montre jusqu'à quel point le patriarcat imprègne la culture politique et comment l'Etat renforce par ses politiques mais aussi pratiques, l'inclusion de tous et toutes dans ses sphères publiques.

Des chiffres, mesures et exemples d'exclusion sociale au Liban

Dans les faits, les femmes libanaises ont obtenu après diverses mobilisations la réforme de la loi électorale en 1953 qui a consacré leurs droits politiques. Mais vu les divers quotas

confessionnels et géographiques qui existent au Liban, il est difficile aux femmes libanaises de percer le cercle de la domination masculine en politique. Ce n'est qu'en 1963 qu'une femme est élue d'office au Parlement pour succéder à son père décédé. Lors des élections législatives en 2009, sur 587 candidats seules 12 étaient des femmes, et seulement 4 furent élues au Parlement libanais. Les élections législatives de mai 2018, soulignent une amélioration significative de la participation politique en termes de candidatures : 113 en candidatures personnelles, 86 candidatures sur les listes en 2018, en comparaison des 12 candidatures femmes en 2009, 44 en 2013 lorsque les élections n'avaient pas eu lieu. Les résultats des élections de 2018 se traduisent par un nombre timide de 6 élues sur 128 malgré la multiplication des campagnes nationales de conscientisation. Le Liban reste loin derrière dans le classement international.

Dans les gouvernements, les femmes sont rares. Une ministre pour le dernier gouvernement et aucune pour le précédent. Depuis les années 1990 le dialogue national a été initié et organisé par les instances politiques comme les partis politiques et les instances du gouvernement, les principaux dirigeants pour décider de la paix civile, coordonner les stratégies de défense et assurer les bases de l'entente nationale sur les dossiers libanais brûlants. Les femmes jusqu'à ce jour sont absentes de ces réunions qui ont pour objectif de décider des priorités nationales. Les réunions du dialogue national ont établi les bases du compromis au Liban, à TAEF, Doha ou celles qui ont eu lieu au Liban pour les pourparlers de paix : les questions abordées et les solutions proposées, sans la participation des citoyennes exclues de ces réunions, risquent de ne pas être appropriées par elle, et risquent d'être entravées, par leur non exhaustivité et ou prises au sérieux par celles qui n'y ont pas participé.

Les résultats des élections municipales qui ont eu lieu en 2016, ont montré un léger progrès dans le taux de participation des femmes dans les décisions locales municipales, de 4.6% en 2010 à 5.4% en 2016 avec 663 femmes élues locales. Ce taux n'est sûrement pas suffisant pour une réelle inclusion des femmes dans les prises de décisions au niveau local. Sachant tout le travail que les femmes peuvent effectuer dans le cadre notamment des processus de réconciliation et médiation locaux qui n'ont pas eu lieu systématiquement après la guerre et les divers conflits vécus au Liban. Le rôle des femmes dans les processus des commissions de vérité, de réconciliation et de reconstruction doit être une priorité des efforts nationaux et un des enjeux de la démocratie que le pays tente de consolider.

Des initiatives plurielles pour une inclusion politique et sociale qui transforme les obstacles structurels

Un grand mouvement social porte les droits politiques et civils des femmes au Liban comme cause essentielle. Ce

mouvement est formé par des instances nationales, comme la Commission Nationale des Femmes au Liban formée par la loi 720/1998 et le nouveau ministère des femmes au Liban créé en 2017. Le mouvement est aussi porté par des instances civiles notamment les ONGs qui se sont rassemblées sous la houlette de la coalition nationale « les femmes en politique » formée en 2016. Les revendications étaient simples notamment assurer les pleins droits sociaux et politiques des femmes libanaises. Si l'imposition d'un quota n'est pas la solution rêvée pour l'égalité homme/femme, les études, ont montré que ce système permet aux femmes d'accéder aux affaires publiques et aux postes de prise de décision. Les associations de la société civile ont revendiqué l'imposition d'un système de quota de 30%, un système transitoire et temporaire qui permettrait d'augmenter la proportion de femmes dans la vie publique libanaise notamment dans la loi électorale législative. La vision commune derrière ces revendications égalitaires telle que soulignée par la stratégie nationale des femmes au Liban 2011-2021, une sphère politique publique sans domination masculine, et où les femmes peuvent aussi être des actrices citoyennes à part entières.

La marginalisation et l'exclusion de femmes suite aux compromis et concessions faites à cause d'un système confessionnel et patriarcal, nécessitent des mesures claires et plusieurs niveaux d'interventions : L'amendement des lois électorales. Le projet présenté en 2010 pour amender la loi des élections municipales avec un quota pour les femmes doit être remis sur le tapis. La loi des élections législatives de 2017 revue avec des mesures qui encouragent à avoir un nombre de femmes obligatoirement sur chaque liste, sous peine de pénalisation. Aussi, assurer le respect du principe de l'égalité dans toutes les nominations ministérielles, commissions et délégations.

Inclusion et représentation équitable, pour une citoyenneté pleine et entière

En bref, le combat pour une citoyenneté effective est long, les mesures temporaires permettent aux femmes en tant qu'entité marginalisée par la structure du système d'accéder à toutes les sphères de décision, de l'administration, et du service à la collectivité. Cela assurerait une meilleure représentativité des femmes. Une représentation qui permettrait d'aborder les questions du genre et ses diverses implications sur la vie publique dans le débat public, au sein des instances comme le gouvernement et le parlement.

* Chargée d'enseignement à l'Institut des sciences Politiques, Chercheuse en sciences politiques et questions du genre. Blog sur www.ritachemaly.wordpress.com



Pourquoi les primo-votants se sont-ils abstenus lors des premières législatives en une décennie ?

Gino Raidy*

Le 6 mai 2018, de nombreux analystes et commentateurs qui ont suivi les premières élections législatives au Liban depuis 2009 ont été rendus perplexes devant le refus des jeunes électeurs libanais de se présenter devant les urnes pour y déposer leur bulletin. Certaines équipes de campagne ont immédiatement lancé une introspection afin de comprendre pourquoi, tandis que d'autres sont restées dans le déni et ont évacué la question la mettant sur le compte de l'insouciance des jeunes et leur préoccupation pour des sujets qu'ils trouvent plus intéressants un dimanche, comme aller à la plage ou camper quelque part, peut-être même soigner une gueule de bois de la nuit précédente, en dépit de la fermeture imposée à la plupart des clubs et pubs à la veille du scrutin.

Plusieurs semaines après cette journée cruciale qui a produit quasiment le même Parlement, les raisons pour lesquelles tant de jeunes électeurs libanais sont restés à l'écart des urnes sont devenues plus claires. La première, et peut-être la raison la plus dominante, est un grave manque de confiance dans les institutions. La corruption effrénée, une culture sans bornes du clientélisme et un manque total de responsabilité constituent une réalité avec laquelle les jeunes de 21 à 30 ans ont grandi. Cela rend la « génération d'après-guerre » sceptique face à toute initiative prise par le gouvernement, particulièrement des élections qui pourraient menacer le statu quo actuel. Ce manque de confiance se traduit automatiquement par un manque d'enthousiasme à participer au processus politique. L'idée selon laquelle « rien ne va changer » a été martelée dans les jeunes esprits pendant des décennies, et a réussi à les empêcher d'aller voter en ce premier dimanche de mai 2018 et de participer à la vie politique.

La deuxième raison est l'absence d'un paysage médiatique relativement impartial. Dans un pays où les bulletins d'information du soir commencent par une « introduction » de 2 minutes, orientant les téléspectateurs sur la façon de ressentir les événements de la journée, il est souvent difficile de se faire une idée de ce qui se passe réellement. Ce paysage médiatique traditionnel biaisé s'accompagne d'une série de « tendances » en ligne, soigneusement distillées et orchestrées par des groupes de pression solidaires, qui décident de la position à défendre, coordonnent les heures de publication, les partages et les retweets pour amener certains sujets ou problèmes à devenir l'information la plus importante de la journée, même lorsque

la réalité sur le terrain et en dehors des réseaux sociaux est loin de refléter cette situation. Cela rend la désinformation extrêmement difficile et longue à rectifier pour le lecteur moyen, l'auditeur ou le téléspectateur. Quant à l'idée selon laquelle les chaînes de télévision et les stations de radio sont les porte-paroles de différents groupes, avec la lourde tâche de rester à jour dans l'information, elle n'intéresse plus la génération d'après-guerre. Cette réalité se reflète même dans l'effondrement des revenus publicitaires des médias traditionnels, étant donné que les annonceurs veulent consacrer le plus gros de leur budget à une audience-cible (21-35 ans) qui ne regarde plus ou n'a plus confiance dans les bulletins d'information...

La troisième raison, probablement la plus directe, est la complexité de la loi électorale et la manipulation des circonscriptions qui certes galvanisent les jeunes partisans, mais qui déçoivent les espoirs des jeunes, hommes et femmes, qui ne sont pas affiliés à un parti politique déterminé. Les élections de 2018 ont connu une nouvelle loi, avec un mode de scrutin proportionnel déclaré, mais qui a pratiquement été vidé de son sens avec des « votes préférentiels » majoritaires décidant des vainqueurs. Mis à part une modeste campagne d'affichage lancée par le ministère de l'Intérieur, et quelques initiatives indépendantes pour éduquer et informer de la nouvelle loi les futurs électeurs, ce qui a été fait n'était pas suffisant pour expliquer comment cette loi fonctionne et ce qui a changé depuis le temps où la plupart des

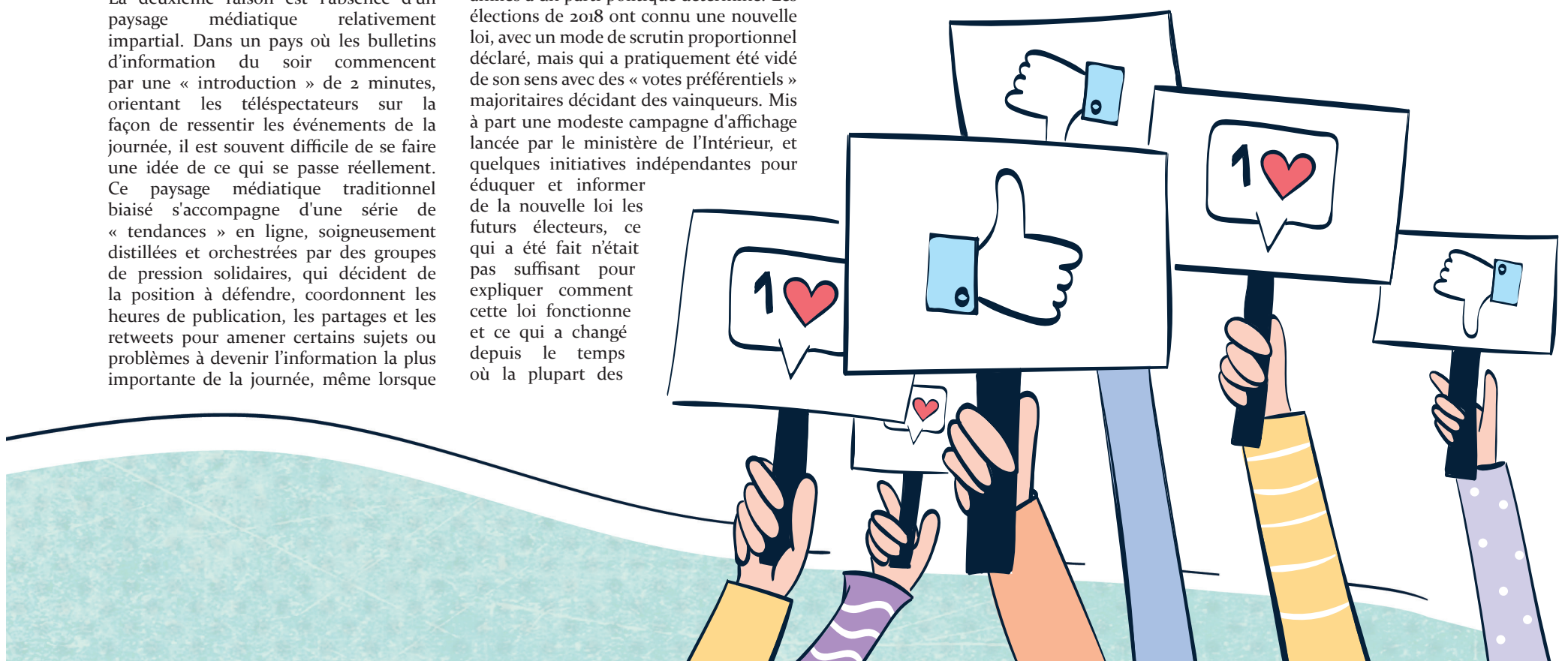
primo-votants apprenaient les élections dans leurs cours de civisme à l'école.

La manipulation des circonscriptions a donné un avantage inique aux partis politiques dans leurs zones d'influence, érodant encore plus la volonté des jeunes à aller voter, sachant que les gagnants et leurs quotes-parts de sièges ont déjà été déterminés à l'avance. Ajoutons à cela le fait que les électeurs ne pouvaient voter que dans leurs villes et villages de naissance, et qu'une grande partie de la jeunesse libanaise s'était éloignée des régions rurales du pays. Autant de facteurs qui ont fait que l'attrait à élire des représentants d'une région où ils ne vivent pas, n'y ont pas grandi et ne s'y voyant pas revenir, s'en est retrouvé réduit.

Tout ce qui précède, ainsi que de nombreux autres facteurs plus subtils, ont éloigné les jeunes électeurs des urnes. Cela illustre un besoin urgent de réformer la loi électorale, la rendant plus

inclusive et plus représentative. Le grave manque de confiance est également une bataille ardue qui doit être prise à bras le corps, si les jeunes du Liban doivent commencer à participer plus activement à un processus politique qui affecte leur vie quotidienne et leurs moyens de subsistance futurs. Si le Liban veut espérer une meilleure implication des jeunes électeurs en 2022, des réformes vitales doivent être entreprises afin de contribuer au maintien et à la consolidation de la paix au sein des différentes communautés. Une construction de la paix, faisant en sorte que des segments de la société comme les jeunes, les femmes et les non-affiliés politiques soient mieux représentés au Parlement, cet hémicycle d'où naîtra la réforme législative dont le pays a si désespérément besoin.

* Blogueur



La question du handicap n'est pas saisonnière

Amal Charif*

Je n'ai pas voté. Ils m'ont portée sur quatre étages. Cela fait vingt ans que je n'ai pas été au théâtre. Donnez-moi l'adresse d'une clinique qui me soit accessible. Nous allons dégringoler les escaliers, mes porteurs et moi. J'ai décroché un emploi mais l'accès au lieu de travail était difficile. Je ne suis pas un sac de patates. Certains d'entre nous travaillent dans le secteur privé. Nos spécialisations sont diverses : journalisme, médecine, éducation, recherche. Nous sommes des individus ordinaires, comme le reste de la société : il y a ceux qui réussissent et ceux qui échouent ; il y a les héros, les paresseux ; nous nous marions, nous divorçons, nous tombons amoureux, nous pratiquons des sports...

L'indice de progrès des nations se mesure à l'application de la justice sociale qui assure les droits de tous les membres de la société, à tous les niveaux. Malheureusement, ce qui s'est passé au Liban en 2016, durant les élections municipales, était un vrai scandale. Nombreux sont les exemples que l'on peut citer, mais pour moi, le plus important reste la marginalisation des personnes à besoins spéciaux dont le droit constitutionnel d'accès aux lieux de vote a été ignoré, malgré les nombreuses promesses faites par le ministère de l'Intérieur avant chaque échéance. Après les élections municipales de 2016, le ministre de l'Intérieur Nouhad Machnouk a reconnu l'échec de son administration à assurer le droit des handicapés à voter avec dignité, et a présenté ses excuses à ce propos. Malgré cela, les mêmes scènes se sont répétées lors des dernières élections législatives (mai 2018), avec la différence que le gouvernement et le ministère de l'Intérieur avaient eu moins d'un an pour les préparatifs logistiques de ce scrutin. Un mois après les élections législatives, les médias et la population ont cessé de parler des échecs qui ont marqué ce scrutin, notamment la déception des handicapés qui s'est soldée par de nouvelles promesses des responsables concernant les élections prochaines. Le scandale n'a abouti à aucune reddition de comptes, juste des promesses en l'air. Pourquoi le gouvernement a-t-il échoué à tant de reprises à faciliter le vote des handicapés, des personnes âgées et de tous les autres individus qui éprouvent des difficultés à accéder aux centres de vote ? La responsabilité de cet échec incombe en premier lieu au gouvernement dans son intégralité, et plus particulièrement aux ministères concernés : les Affaires sociales, l'Éducation et l'Intérieur. À chaque échéance, les administrations officielles butent sur des difficultés qui semblent insurmontables... alors que les solutions sont faciles, durables et ne nécessitent pas toutes ces complications. Assurer ce droit fondamental aux personnes aux besoins spéciaux est conforme à l'introduction de la Constitution libanaise, qui mentionne avec clarté « l'égalité dans les droits et les devoirs entre tous les citoyens sans discrimination ». Et c'est là qu'intervient le rôle du ministère des Affaires sociales après l'adoption de la loi 220/2000 sur les droits des handicapés, dont les dispositions suffisent à assurer la sécurité, la dignité et la qualité de vie de la personne handicapée dans sa société. Le Conseil national pour les affaires des personnes handicapées a été créé pour être la référence de décision dans ce domaine, il est présidé par le ministre et ses membres sont des experts et des représentants des personnes handicapées. Toutefois, la loi n'est toujours pas appliquée comme il le faut, et nécessite des amendements et des éclaircissements sur certains de ses articles. Il s'est également avéré que les services offerts aux personnes porteuses de la carte spéciale des personnes handicapées se heurtent à une bureaucratie compliquée, dans certaines administrations officielles le plus souvent non conformes aux standards internationaux permettant aux handicapés d'accéder à l'autonomie et à l'égalité des chances avec le reste de la société.

Et bien que la loi ait donné au Conseil national pour les affaires des handicapés de nombreuses prérogatives, son action est entravée par les dissensions politiques, d'où le fait que la plupart des décisions restent inappliquées. De même, le ministère des Affaires sociales ne possède pas de centre spécialisé pour répondre aux interrogations des porteurs de la carte de handicapé et d'autres personnes concernées par la question du handicap. Beaucoup d'entre eux en effet souffrent d'un manque d'informations sur les services disponibles. Après l'adoption de la loi 220/2000, le ministère de l'Éducation aurait dû superviser son

application dans les écoles qui doivent toutes, privées et publiques, assurer l'accès aux élèves à besoins spéciaux, afin que ceux-ci ne soient pas isolés dans des établissements spécialisés. Et vu que le ministère de l'Intérieur est la partie responsable de la supervision des élections, il aurait dû, dès la fin du scrutin municipal en 2016, former un comité d'experts chargé de décider de mesures pratiques qui éviteraient aux personnes à besoins spéciaux et aux personnes âgées, soit près de 50,000 sur l'ensemble du territoire, l'humiliation et le danger d'être portés sur les escaliers des bureaux de vote.

Comment est-ce que la question du handicap est-elle devenue saisonnière, après avoir été un centre d'intérêt dans les années 90 et au début du millénaire ? Elle est aujourd'hui quasi-absente des préoccupations des responsables, ce qui a des répercussions négatives sur la vie d'environ 20 % de la population, si l'on compte les handicapés, les personnes âgées et les familles avec des enfants dans des poussettes : tous ceux-là souffrent de l'absence d'une infrastructure qui facilite leurs déplacements et les divers aspects de leur vie quotidienne.

Malgré les preuves et les témoignages sur les abus et les risques auxquels ont été exposées ces personnes durant l'opération électorale, et malgré les protestations face à l'absence de mesures logistiques qui permettraient à tous les individus de voter en toute autonomie et sans l'aide de quiconque, il n'existe à ce jour aucune association ni aucun particulier lésé qui ait tenté de demander des comptes aux ministères concernés ou au gouvernement sur ses droits bafoués. Personne non plus n'effectue un suivi des promesses gouvernementales faites à ce propos.

Je l'avoue, je suis une de ces personnes qui ont négligé cette cause, bien que je subisse moi-même les conséquences d'une polio contractée à l'âge d'un an. J'étais active durant plus de deux ans au sein de l'Association nationale pour les droits des handicapés, et plus tard durant cinq ans dans l'Atelier des ressources arabes. Mais pour mieux concrétiser mes rêves dans le « graphic design », je me suis dirigée vers un emploi dans le secteur privé à Beyrouth, à Khobar (Arabie saoudite), à Doha (Qatar), puis de nouveau au Liban.

De retour au pays, l'intérêt pour cette question s'est ravivé grâce à une photo, celle de la voiture d'un ministre garée à une place réservée aux handicapés. Plus tard, j'ai répertorié de nombreux abus, et les ai partagés sur les réseaux sociaux dans un objectif de sensibilisation contre ces pratiques, la plupart étant des photos de voitures garées dans les places de parking réservées aux personnes à besoins spéciaux, et des

bâtiments dépourvus de rampes d'accès. Les internautes se sont montrés extrêmement réactifs, et m'ont envoyé des photos d'abus de 2007 jusqu'à aujourd'hui, qui montrent que la plupart de ceux qui ne respectent pas les panneaux de signalisation relatifs au handicap sont des ministres, des députés, des médecins, des agents de sécurité ou encore des automobilistes en stationnement temporaire, ainsi que des véhicules d'entités diplomatiques, prétextant l'absence de signalisation appropriée. Or tous ces gens devraient être plus sensibilisés que d'autres à l'application des lois. Et quand je me suis portée candidate aux élections municipales de 2016 dans la liste « Beyrouth Madinati », mon objectif premier était d'attirer l'attention sur cette cause oubliée. Le slogan de ma campagne a été « le droit d'accès pour tous ».

Nous avons tous échoué à servir notre cause. Associations et particuliers. Nous autres aux besoins spéciaux, qui évoluons hors du cercle des associations, avons abandonné notre cause. Nous luttons sur un plan personnel pour assurer un environnement propice à notre autonomie, négligeant nos pairs. Cela ne suffit plus. Nous sommes tous concernés. Il faut se solidariser pour imposer l'application des lois et empêcher que nos droits continuent d'être bafoués, en premier lieu dans les administrations publiques. En effet, le chômage frappe la majorité des handicapés, c'est le taux le plus élevé parmi toutes les catégories de la population. La plupart d'entre eux ne bénéficient pas d'une couverture médicale, ou leur carte de handicapé n'est pas acceptée dans les établissements médicaux, ou encore ne couvre que les cas d'hospitalisation. Nous avons droit à des services d'une part, mais nous nous heurtons à une bureaucratie très lourde d'autre part, sans compter que nos interrogations restent le plus souvent sans réponse. Ce sont des détails qui paraîtraient futiles à certains, mais qui comptent beaucoup pour nous. De petits détails qui transforment notre vie en enfer.

Il est temps de nous rassembler pour mettre en place un plan global qui transpose la question du handicap au vingt-et-unième siècle, suivant nos critères propres, et les conditions qui mèneront à des solutions qui nous conviennent. Nous sommes des citoyens avant tout, nous sommes productifs, nous payons des impôts et nous contribuons à l'économie nationale, nous ne sommes un fardeau pour personne. Et, surtout, les secteurs public et privé peuvent profiter des compétences que possèdent beaucoup de personnes handicapées.

* Directrice de création, fondatrice de l'association « Hal Tek »



La démocratie des élections

Pour une participation efficace et une paix civile permanente

Omar Kabboul*

Les élections représentent une voie principale pour l'édification de l'État. Elles permettent la consolidation des processus pacifiques pour construire et dynamiser les institutions dans le sens du renforcement des infrastructures sociales. Mais cela doit se faire selon des conditions précises, dont la plus importante est le fait de chercher à assurer une représentation réelle et équitable. En général, on a tendance à confondre les deux principes en les utilisant ensemble. Pourtant la distinction est claire entre les deux et elle est indispensable si l'on cherche réellement à faire participer toutes les composantes du tissu social dans l'opération de construction de l'État. L'équité repose sur un découpage juste des circonscriptions, de manière à ne pas avoir de grands écarts dans le nombre des électeurs d'une circonscription à l'autre. Ce qui crée un déséquilibre clair entre le siège parlementaire et les votes. De même, les élections ne deviennent pas un instrument d'édification de l'État, au lieu d'être un facteur de destruction, que si le système électoral adopté est basé sur la représentation de toutes les composantes, chacune selon son poids réel. Autrement dit, le système électoral doit respecter la représentation réelle des composantes du tissu social.

Au Liban, nous sommes encore dans les premières étapes de la modernisation de notre système électoral. D'autant que les débats sur ce sujet sont à la merci des tiraillements politiques. Il faut préciser qu'en général, depuis le début de l'histoire, le système électoral dans les pays reflète les rapports de force dans une société. Si l'on jette un regard sur la loi électorale au Liban, basée sur le mode de scrutin proportionnel et sur le découpage en petites circonscriptions, on remarque immédiatement que cette loi est très loin de réaliser une représentation réelle et équitable, comme est supposée le faire un processus démocratique sain. Les associations de la société civile ont tenté depuis les années 90 de faire pression dans le sens de rectifier les injustices provoquées par le formatage des lois électorales selon les intérêts des parties les plus fortes. En vain. L'association libanaise pour des élections démocratiques (LADE) s'est employée à tenter de moderniser la structure légale sur laquelle se basent les élections en mettant l'accent sur les pratiques et les critères internationaux dans ce domaine, notamment ceux qui concernent le renforcement de l'égalité entre les citoyens, ainsi que l'égalité des chances entre les candidats et la garantie du droit de tous de faire élire leurs représentants, loin de toute pression matérielle ou morale.

Le rôle de cette association a commencé à devenir plus important à partir de 1996. Elle a ainsi lancé la campagne « Mon pays, ma localité, ma municipalité », qui visait à réclamer l'organisation d'élections municipales après leur suspension pendant des années. Il s'est aussi renforcé à travers les élections municipales et législatives qui se sont succédé. Mais il est ainsi apparu aux militants de cette association qu'il est urgent de lancer un travail interne pour définir un rôle primordial non seulement dans la surveillance technique du déroulement du scrutin, mais aussi dans l'ensemble du processus démocratique. La démocratie c'est aussi en effet la confirmation du principe

de régularité des élections, de leur déroulement honnête et en même temps de la conviction que les élections sont un élément primordial de la consolidation de la paix civile, dans le sens où elles constituent un moyen pour les citoyens de demander des comptes pacifiquement aux forces politiques sans devoir recourir aux troubles et à la violence.

La surveillance des élections, sous toutes ses formes et l'implication de l'association dans le processus démocratique visant à l'édification des institutions de l'État ont donc avancé de pair, car elles émanent d'une conviction profonde de l'importance des élections dans le renforcement de la démocratie à condition qu'elles soient conçues et pratiquées selon trois principes : la liberté, l'égalité et la justice. La prise de conscience de ces principes de la part des parties marginalisées permet à la surveillance des élections et à tout ce qui l'accompagne de devenir un élément important dans la consolidation de la paix civile et de la garantie d'une alternance pacifique dans la transmission du pouvoir. Toute surveillance honnête des élections et le fait de favoriser une concurrence électorale équitable assurant une égalité de chances entre les candidats indépendamment de leurs moyens permet de développer le sentiment d'égalité des citoyens devant la loi. Dans le cadre de sa mission de surveillance des élections, l'association LADE se base sur son analyse du cadre juridique local et des critères qui sont en général adaptés au contexte, pour pouvoir mesurer l'intégrité du déroulement du scrutin et sa conformité aux critères internationaux. Dans la période préélectorale, elle lance une campagne dite d'éducation électorale à objectifs multiples. Cette campagne vise ainsi à expliquer aux citoyens les critères de surveillance qui concernent la démocratie, l'intégrité et la transparence dans le déroulement du scrutin qui aboutissent directement au développement du réflexe citoyen, et le recours à l'arbitrage de la loi chez les électeurs. Ces explications partent d'une conviction profonde que le niveau d'éveil politique au sien de la société libanaise dépend directement de la conscience des droits politiques et civils des citoyens. La bonne citoyenneté repose sur le concept du respect des droits et obligations des citoyens entre eux et à l'égard des institutions de l'État, dans le cadre d'une relation d'interaction équilibrée.

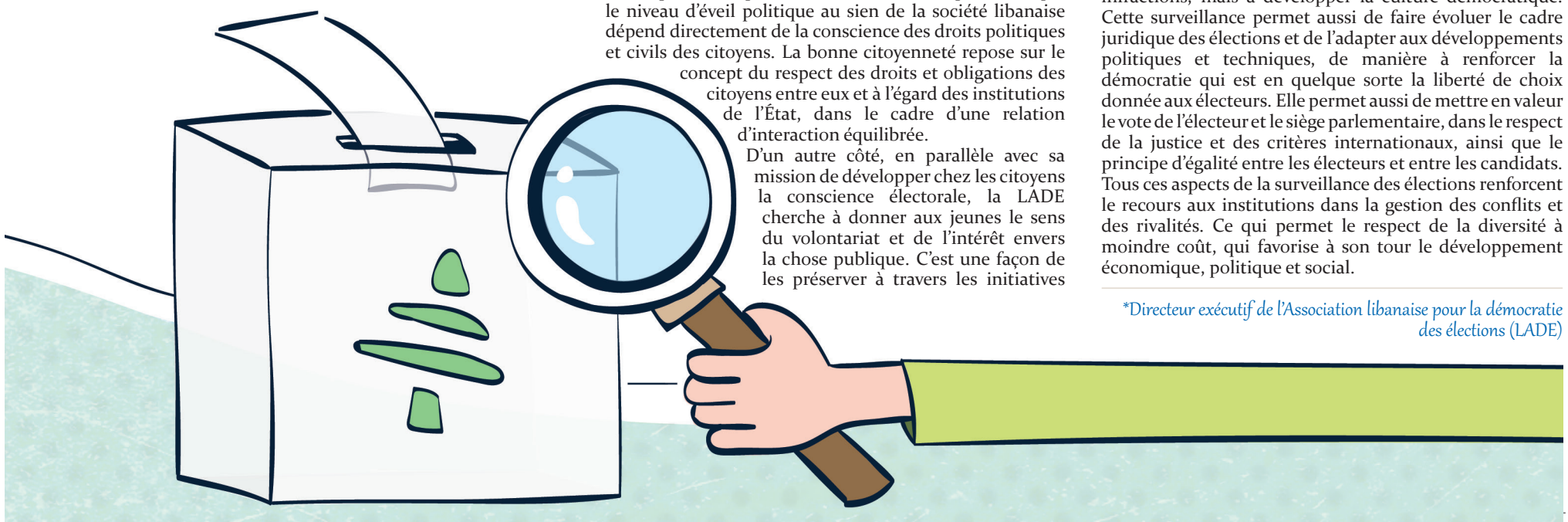
D'un autre côté, en parallèle avec sa mission de développer chez les citoyens la conscience électorale, la LADE cherche à donner aux jeunes le sens du volontariat et de l'intérêt envers la chose publique. C'est une façon de les préserver à travers les initiatives

disponibles tout en les familiarisant avec le processus de surveillance. Le fait de les pousser à avoir le sens de l'intérêt général entraîne les jeunes à être en contact direct avec l'opération politique par la grande porte, celle des élections qu'il s'agisse d'un scrutin local ou général. Aucun pouvoir ne peut durer s'il n'est pas le résultat d'un système électoral qui assure à tous les citoyens le droit de participer à l'opération politique et celui de choisir leurs représentants par le biais d'une opération de vote saine et transparente. S'il est respecté, ce processus ouvre la voie à un renouvellement de la vie publique à travers le fait de demander des comptes au pouvoir élu sur le mandat qui lui a été accordé. C'est une condition essentielle de l'alternance du pouvoir, laquelle consolide la stabilité politique, qui à son tour permet le développement économique, politique et social. De cette façon, les fondements de la paix durable sont mis en place.

La mission de surveillance est divisée en trois étapes : la vérification des listes électorales, la surveillance des campagnes électorales et la dénonciation des lacunes qui peuvent apparaître, jusqu'au jour du scrutin, et enfin le suivi des résultats et des recours en invalidations présentés. Une grande responsabilité repose sur les épaules des associations de surveillance, car elles deviennent une référence principale dans le relevé des infractions et elles sont habilitées à donner les éléments en leur possession aux différents concurrents. Elles doivent être crédibles car c'est sur les éléments qu'elles ont recueillis que se basent les protestations et c'est donc le travail des associations de surveillance qui finalement empêche les dérapages entre les concurrents et évite que les conflits entre eux débordent hors des institutions. C'est le sérieux de leur travail de surveillance qui permet de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Tous ces éléments montrent l'importance de la surveillance des élections qui ne consiste pas seulement à relever les infractions, mais à développer la culture démocratique. Cette surveillance permet aussi de faire évoluer le cadre juridique des élections et de l'adapter aux développements politiques et techniques, de manière à renforcer la démocratie qui est en quelque sorte la liberté de choix donnée aux électeurs. Elle permet aussi de mettre en valeur le vote de l'électeur et le siège parlementaire, dans le respect de la justice et des critères internationaux, ainsi que le principe d'égalité entre les électeurs et entre les candidats. Tous ces aspects de la surveillance des élections renforcent le recours aux institutions dans la gestion des conflits et des rivalités. Ce qui permet le respect de la diversité à moindre coût, qui favorise à son tour le développement économique, politique et social.

*Directeur exécutif de l'Association libanaise pour la démocratie des élections (LADE)



Ersal

De retour dans le giron de l'État, Ersal réclame le déminage de son jurd

Saada Allaw*

Avant d'arriver à Ersal, un barrage de l'armée dressé au lieu-dit « Rass al-Serj » annonce ce qui a changé dans cette localité, neuf mois après la libération de son jurd. En réalité, c'est le secteur tout entier qui a été libéré après avoir payé un lourd tribut pendant six ans, depuis le déclenchement de la guerre en Syrie.

Les barrages de l'armée dans cette zone ressemblent désormais à tous les autres dans toutes les régions du pays. Les militaires ont réduit leur équipement pare-balles et leurs armes lourdes, et affichent moins de méfiance à l'égard des passagers dans leurs voitures. Désormais, il n'est plus besoin d'obtenir un permis pour se rendre à Ersal ou d'y voir un ami proche ou un parent. Il suffit de prendre le volant de sa voiture et de suivre la route, sans être tenaillé par la peur comme c'était le cas au cours des années précédentes.

Les positions des soldats libanais autour de Ersal et dans les localités avoisinantes ne ressemblent plus à des blockhaus. Pendant 5 ans, l'État avait encerclé la localité à l'aide de 5 000 soldats pour la protéger ainsi que les villages voisins de Laboué jusqu'à Hermel, en passant par Fakeha, Ras Baalbeck et Kaa.

Désormais, les soldats circulent dans les ruelles de la ville, individuellement ou en petites patrouilles. Et les habitants sont heureux de les voir et de savoir qu'ils ont pris position sur les collines du jurd et sur les cimes de la chaîne orientale, le long de la frontière avec le Qalamoun syrien. Toutes ces régions étaient, il n'y a pas si longtemps encore, occupées par les combattants de Daech et d'al-Nosra et les habitants de Ersal ne pouvaient pas y aller... jusqu'à la bataille du jurd qui a permis de rendre la terre à ses propriétaires. Tous ces nouveaux éléments indiquent que Ersal est réellement revenue dans le giron de l'État. Mais...

Une grande tristesse étreint les habitants

de la localité et ternit leur bonheur en dépit de la détente sécuritaire dont ils jouissent depuis la libération de leur région. Elle est due aux mines semées par les combattants

dans de nombreux endroits de Ersal et de son jurd et qu'ils ont laissées derrière eux. Ces mines ont déjà fait 13 victimes parmi les soldats et les paysans. Elles ont aussi causé

la mort de victimes syriennes et blessé sept personnes, provoquant chez certaines des amputations. Il faut préciser que l'armée libanaise parle de 5 victimes seulement.

La surface minée s'étend sur 120 km² et représente 30 % de la surface du jurd de Ersal et des terres agricoles de la localité, selon les données de l'armée. Selon des sources proches de la troupe, celle-ci devrait commencer par procéder à un état des lieux, avant d'entamer leur nettoyage trois mois plus tard.

Il faut préciser que Ersal a beaucoup changé depuis la fin d'août 2017. Avec les convois de combattants qui ont été évacués du jurd, 10 000 réfugiés syriens sont aussi partis. Ils

La surface minée s'étend sur 120 km² et représente 30 % de la surface du jurd de Ersal et des terres agricoles de la localité, selon les données de l'armée. Celle-ci devrait commencer par procéder à un état des lieux, avant d'entamer leur nettoyage trois mois plus tard



ont été précédés par des milliers d'autres qui sont partis en plusieurs convois et les combattants évacués ont été ensuite suivis par les membres de leurs familles. Au point que le nombre de réfugiés syriens à Ersal est tombé de 120 000 à près de 60 000, dont 40 000 sont enregistrés auprès du Haut Comité pour les réfugiés relevant des Nations Unies (UNHCR).

Même les rues de la localité ont changé. Les voitures aux vitres fumées ont disparu, ainsi que les pickups qui circulaient sans plaque d'immatriculation. Les éléments armés ont aussi vidé les rues définitivement et les scooters et autres mobylettes qui créaient des frictions avec les habitants dans les ruelles étroites ont disparu. Seules les petites échoppes collées les unes aux autres, dont la plupart ont été ouvertes par les Syriens sont encore là. Il y en a près de 500, alors que d'autres Syriens travaillent dans les échoppes des Libanais (elles sont au nombre de 150).

Les voies de passage entre la localité et son jurd ont aussi changé... en mieux. Depuis la bataille d'août 2014, les liens avaient été coupés entre Ersal et le jurd. L'accès au jurd, même le plus proche où il y a des plantations, avait été interdit aux habitants. Il s'agissait en fait d'une voie de passage. Mais comme plus personne ne passait, les champs d'habitude cultivés se sont desséchés. Les arbres ont perdu leurs fruits ne donnant plus de récolte, ni en hiver ni en été. C'est en tout cas ce qu'affirme Abou Rabih Braïdi, le seul paysan à ne pas avoir quitté sa terre pendant les années de crise. Désormais, il n'est plus besoin d'un permis sécuritaire pour traverser les barrages de l'armée menant vers le jurd. Les barrages sont toujours là, mais les passants n'ont plus qu'à dire qu'ils se rendent chez telle personne dans les « champs » (c'est le nom que les habitants de Ersal donnent au jurd). Les soldats en poste au barrage vérifient leurs identités, notent la plaque d'immatriculation de la voiture sur un registre spécial et les habitants peuvent poursuivre leur chemin.

Abou Rabih ne cache pas la satisfaction des cultivateurs devant l'allègement des formalités de passage et en même temps face au déploiement de l'armée dans tout le jurd, jusqu'à la frontière avec la Syrie. Il affirme en souriant : « Le jurd est revenu à l'État et aux habitants de Ersal ».

De son côté, le président de la municipalité de Ersal, Bassel Hojeiri, qualifie la situation d'excellente. Il affirme aussi avoir perçu un grand changement dans la situation sécuritaire avec la libération du jurd et celle de la localité. Selon lui, les éléments armés ont disparu des rues, ainsi que les véhicules illégaux et tous les signes miliciens. Il ajoute que cela est conforme à la volonté des habitants de Ersal qui avaient réclamé avec insistance la présence de l'État, de l'armée et de toutes les forces de sécurité dans toute la diversité des services, dans la localité. Tout cela a d'ailleurs été réalisé grâce à la coopération des habitants avec les forces de l'ordre et à leur insistance à exiger le départ des éléments armés. Bassel Hojeiri a aussi précisé que l'État est en train de construire un commissariat à Ersal à la



© Alia Haju

Même les rues de la localité ont changé. Les voitures aux vitres fumées ont disparu, ainsi que les pickups qui circulaient sans plaque d'immatriculation. Les éléments armés ont aussi vidé les rues définitivement et les scooters et autres mobylettes qui créaient des frictions avec les habitants dans les ruelles étroites ont disparu. Seules les petites échoppes collées les unes aux autres, dont la plupart ont été ouvertes par les Syriens sont encore là

place de celui qui avait été occupé par les combattants au début de la bataille d'août 2014.

Selon le président de la municipalité, ce qui inquiète encore les habitants, ce sont les mines qui font régulièrement des victimes. Il réclame ainsi une accélération du processus de déminage pour que les terres reviennent à leurs propriétaires et pour que « la mort cesse de rôder », selon ses propres termes.

Les habitants de Ersal se plaignent aussi des pertes subies au cours des dernières années. Khaled Braïdi affirme ainsi qu'au cours des cinq dernières années, les habitants de Ersal ont perdu les récoltes du jurd. Les carrières ont cessé de fonctionner et l'extraction des cailloux a été stoppée. Tous ceux qui travaillaient dans ces domaines et dans celui des transports

se sont retrouvés au chômage. Les offres d'emplois ont brusquement disparu, un phénomène jusque-là inconnu des habitants de la localité.

En réalité, Ersal était effectivement le moteur de l'économie de la Békaa-Nord. Les habitants avaient transformé leur jurd en oasis en y plantant 4 750 000 arbres, pour la plupart des cerisiers, des abricotiers et des pommiers. Dans le bas jurd, les paysans cultivaient des légumes et leurs récoltes étaient un pilier de l'agriculture dans la région.

Selon Khaled Braïdi, les carrières qui étaient dotées de 200 véhicules pour transporter les chargements depuis Ersal dans tout le reste du Liban étaient un gagne-pain essentiel, qui n'était pas moins important que les récoltes agricoles. De même, le commerce à travers la frontière syrienne,

jusqu'au rif de Kousseir, Homs et le désert syrien au-delà de la chaîne orientale faisait vivre de nombreux habitants.

Les habitants de la localité ont estimé les pertes subies pendant toutes ces années à près de 50 milliards de LL. Mais l'État n'a versé que 10 milliards en guise d'indemnités, l'an dernier. Ces indemnités restent donc insuffisantes. Abou Ahmed Flity, un des agriculteurs du jurd affirme qu'il a payé 30 000 dollars pour réhabiliter sa ferme après y être retourné et l'avoir trouvée totalement détruite, alors que ses machines et ses véhicules ont été volés. Même les arbres qu'il a plantés depuis 10 ans et dont il n'a profité que pendant deux saisons se sont desséchés faute d'irrigation.

Selon le président de la municipalité, 150 000 arbres fruitiers sont morts dans le jurd et 120 maisons ont été entièrement détruites. Les arbres qui ne sont pas morts ont même été coupés par les combattants pour qu'ils se réchauffent en hiver.

Aujourd'hui, insiste Bassel Hojeiri, la bataille de Ersal est celle du développement. Il faut, selon lui, améliorer l'infrastructure qui favorise les habitants et près de 60 000 déplacés syriens. Selon lui, les rues sont en mauvais état, le réseau électrique a besoin de maintenance, ainsi que les installations d'eau. Mais pour lui, le plus urgent est de régler le problème des infrastructures sanitaires qui s'aggrave avec les camps de déplacés au nombre de 120 autour de la localité et menace désormais les eaux souterraines.



© Alia Hajtu

Bassel Hojeiri soulève aussi le problème des écoles, qui depuis 2011 fonctionnent avec deux séries d'horaires pour pouvoir absorber les élèves et ceux des camps syriens. Les équipements et les bâtiments ont besoin de réhabilitation car ils font l'objet d'un usage intensif en étant ouverts et fonctionnels tout au long de la journée. Selon Khaled Braïdi, sortir de la crise ne se fait pas en paroles et avec des vœux

pieux. Il faut donc, dit-il, que l'État tende réellement la main à Ersal pour que son retour dans le giron officiel libanais soit complet. La plupart des carrières ont été détruites et pillées et les habitants n'ont pas les moyens de les réhabiliter sans les indemnités du gouvernement. Bassel Hojeiri estime que le retour en force de la pierre de Ersal sur le marché libanais est un grand défi, car il y a désormais la

concurrence de la pierre égyptienne et de la pierre syrienne et les habitants de Ersal ont besoin de temps pour retrouver leurs marchés.

La détente sécuritaire dont bénéficient désormais les habitants de Ersal profite aussi aux Syriens. Abou Ahmed al-Kari déclare ainsi que la présence des éléments armés était dure pour les Libanais comme pour les Syriens, et peut-être même

davantage pour ces derniers. Il rappelle ainsi les exécutions ordonnées par les combattants de Daech et d'al-Nosra visant des déplacés syriens pour des prétextes insignifiants. « Nous sommes donc soulagés depuis leur départ, dit-il. Et nous sommes heureux parce que Ersal est soulagée, mais aussi parce que nous ne sommes plus suspectés dès qu'il y a un incident sécuritaire ! ».

Lorsqu'une mine change la vie d'une famille

La terre de Youssef Hojeiri (Abou Ahmed) lui manquait comme c'était le cas des autres habitants de Ersal. Avec la libération du jurd, il a donc voulu se rendre sur son champ, dans le secteur de Majar. Il s'est installé au volant de son pickup, sa femme Fatoum (Oum Ahmed) à ses côtés et sa fille célibataire et quatre de ses petits-enfants à l'arrière.

Une fois arrivé devant son terrain, il demande à sa fille et à ses petits-enfants de commencer à cueillir les cerises, en attendant de garer le pickup derrière la maison.

Aujourd'hui, Fatoum affirme qu'elle ne se souvient que du bruit d'une grande explosion. Elle s'est brusquement réveillée après avoir perdu connaissance à dix mètres de la maison. Elle a entendu les cris de sa fille et de ses petits-enfants. La mine qui a explosé a tué Abou Ahmed sur le coup et l'a propulsé loin du champ, à côté de la maison, avec deux vertèbres dorsales brisées. Fatoum avait aussi des brûlures au visage et aux yeux. Elle a commencé à ramper en direction de la voix de sa fille qui pleurait ses parents, croyant les avoir perdus tous les deux. Elle a entendu sa fille crier à l'intention des secours accourus sur place : « Il

ne reste aucune trace de ma mère. Elle a été pulvérisée ». En réalité, elle n'avait pas vu sa mère propulsée loin par le souffle de l'explosion.

Ainsi, Abou Ahmed est mort à cause de la mine laissée par les combattants. Oum Ahmed n'est plus en mesure de travailler. Son fils Khaled a dû abandonner ses études afin de prendre la relève et nourrir la famille.

Oum Ahmed affirme que Khaled travaille jour et nuit pour assurer les frais de ses soins. « Je n'ai pas de couverture sociale du ministère de la Santé, dit-elle, et ils ne reconnaissent pas la carte du ministère des Affaires sociales. Oum Ahmed a déjà perdu deux fils, le premier dans un accident de voiture et le second des suites d'une crise cardiaque. « Je n'ai pas eu le temps de les marier », dit-elle, des sanglots dans la voix. L'explosion de la mine lui a aussi laissé une migraine chronique et une tension artérielle au niveau des vaisseaux sanguins et du cœur, sans parler des nombreuses cicatrices au visage. Aujourd'hui, elle n'a qu'un souhait : que l'État démine le jurd car, ajoute-t-elle, « je ne pourrais pas supporter de perdre encore Khaled ! ».

Gagner sa vie : quand le besoin fait face à la peur

Equipe de House of Peace*

L'un des sujets les plus discutés durant les ateliers consacrés à la paix sociale organisés par House of Peace⁽¹⁾ est la question des moyens de subsistance. Beaucoup d'histoires partagées par certains participants venant d'horizons différents ont mis en évidence le poids des moyens matériels en tant que cause importante de conflits et de tensions parmi les réfugiés et les communautés d'accueil.

De nombreuses discussions et analyses autour de ces histoires partagées ont montré comment les problèmes de subsistance ont affecté – surtout négativement – les perceptions de ces collectivités les unes envers les autres. Les histoires parlent généralement de « concurrence » par rapport aux opportunités d'emploi. Elles reflètent un sentiment d'injustice et d'exploitation parmi les réfugiés, de la colère, du ressentiment et une sensation de privation parmi les communautés d'accueil. Outre les impressions générales exprimées tout au long des ateliers, les récits de base ont mis en évidence des incidents spécifiques lors de conflits liés aux moyens de subsistance. Des incidents ont eu lieu entre employés et employeurs, entre les employés eux-mêmes, les propriétaires et leurs associés.

Dans certaines histoires, les incidents se sont intensifiés et ont impliqué plusieurs individus ou groupes. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'histoires ou d'expériences positives sur les moyens de subsistance. Cependant, les perceptions négatives générales ne peuvent pas être masquées en citant quelques expériences positives. En général, la manière dont ces histoires ont été présentées et discutées divise les personnes les plus touchées par la crise des réfugiés – réfugiés eux-mêmes et communautés d'accueil – en deux équipes adverses, plutôt que de susciter un groupe unifié de victimes, confrontées au même système ou à la même situation. Cela renforce l'état d'esprit de « concurrence » et nous laisse face à l'erreur consistant à choisir « l'un ou l'autre ».

Le document récemment publié par House of Peace, « Earning Livelihood : When Needs face Fears », visait à démontrer comment les gens voient ce problème de leur point de vue, mais en même temps, présentait les résultats de manière à nous aider à surmonter la mentalité du « nous contre eux » et à tenter d'identifier les principaux besoins et les craintes des populations les plus touchées par la crise des réfugiés au Liban.

En général, le problème illustré par la plupart des participants est que les travailleurs syriens prennent les emplois occupés généralement par des Libanais, ou entrent en concurrence avec eux sur le marché, affectant finalement leurs revenus.

D'un côté, les Syriens croient que les employeurs libanais les exploitent, car ils ne jouissent d'aucun droit ni moyen de se protéger, et ils reprochent au gouvernement de les avoir privés de permis de séjour.

D'un autre côté, les Libanais qui ont totalement perdu leur travail à cause des Syriens ou ceux dont les revenus ont baissé rendent principalement ces derniers responsables de leur infortune et accusent ensuite le gouvernement de ne pas protéger leurs droits ou de ne pas créer de nouvelles opportunités d'emploi.

Au cours des discussions qui ont eu lieu lors des ateliers consacrés à la paix sociale, les participants ont attribué

cette « concurrence » évidente à plusieurs raisons :

- La forte augmentation du nombre de travailleurs syriens au Liban.
- Le fait que les Syriens acceptent des salaires moins élevés que les Libanais.
- La cupidité des détenteurs d'emplois et des employeurs.
- La haute compétence des Syriens dans certaines professions artisanales.

Comme déjà mentionné, ces idées ont été obtenues grâce aux comptes rendus et analyses de conflits, menés par tous les participants. La plupart des histoires reflétaient les points de vue syriens, car la majorité des participants étaient des réfugiés. Cependant, les histoires des communautés hôtes ont également été auditionnées. Par exemple, cette histoire d'un homme qui avait l'habitude de vendre du pain dans une certaine région, et qui se battait avec un réfugié qui venait aussi exercer ce commerce dans le même secteur, une situation qui obligeait les habitants à intervenir. De plus, les discussions en table ronde ont apporté davantage d'informations sur la communauté hôte, ce qui a compensé sa modeste représentation pendant les ateliers.

Les histoires recueillies ont été classées en 5 catégories :

1. Compensation : des histoires au sujet de réfugiés qui ne sont pas payés pour les services qu'ils ont fournis. Dans tous les récits, les réfugiés qui ont été privés de leurs droits n'ont pas pu les récupérer par la suite. Et dans certains cas, ceux qui ont exigé des compensations ont été agressés par leurs employeurs et la plupart de ces agressions n'ont pas été signalés.
2. Travail des enfants : de nombreux participants ont mentionné une augmentation du travail des enfants au Liban, en particulier parmi les communautés de réfugiés. Les conflits connexes étaient principalement dus à la maltraitance des mineurs, ce qui a entraîné une hausse des tensions entre les différentes familles et les détenteurs d'emplois.
3. Conditions de travail néfastes : ces conflits concernaient des réfugiés qui se voyaient refuser leurs droits fondamentaux au travail, tels que l'indemnisation pour les blessures liées au travail, l'accès aux toilettes et les pauses-déjeuner.
4. Grande vulnérabilité : les reportages dans cette catégorie ont mis en évidence des incidents où des travailleurs réfugiés ont été victimes d'abus ou de discrimination parce qu'ils représentaient le maillon le plus faible. Des histoires ont été entendues à propos de personnes innocentes accusées d'avoir volé, ou qui ont été forcées de s'excuser même si elles n'étaient pas fautives, ou encore qui ont été menacées d'accepter un salaire injuste parce que leurs employeurs sont les garants de leur permis de séjour.
5. Échec des partenariats : comme pour tout partenariat d'affaires dans un contexte normal, il est très important d'avoir un accord global. Ce n'est malheureusement pas le cas lorsqu'il s'agit de partenariats entre des

réfugiés et des membres de la communauté d'accueil au Liban, car les Syriens ne sont pas autorisés à créer des entreprises, ce qui a entraîné de nombreux conflits entre anciens partenaires.

Comme mentionné précédemment, les histoires recueillies ci-dessus laissent penser que la question des moyens de subsistance n'est qu'un simple problème entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Cependant, en creusant plus profondément dans les analyses de ces histoires, des besoins communs et des peurs ont été identifiés.

Besoins communs	Peurs communes
Améliorer les conditions de vie et maintenir une source de revenu	Une durée prolongée de la crise des réfugiés
Investir dans les capacités des réfugiés pour aider à la fois les réfugiés et les communautés d'accueil	Crainte d'un retour dangereux ou inaccessible des réfugiés
Appliquer les principes et le comportement éthique pour la conduite du travail	Demandes d'emploi supérieures à l'offre
Appliquer une loi du travail équitable et un système judiciaire efficace	Des bandes qui monopolisent certaines zones
Appliquer des lois qui interdisent le travail des enfants, ou du moins qui protègent les enfants qui travaillent	Abus sur mineurs et travail forcé des enfants
Inciter les propriétaires d'entreprises à assumer leurs responsabilités en cas d'urgence	Perte d'emploi ou peur d'être remplacé
Pousser les municipalités à réglementer les entreprises syriennes dans des conditions équitables	Non-paiement des charges légales
	Peur d'une augmentation des besoins avec le temps

La prise en compte de ces besoins et de ces peurs dans l'approche du problème des moyens de subsistance pourrait aider à faire évoluer les perceptions prédominantes vers des conceptions plus humaines, compréhensives et réalistes. Réfugiés syriens et communautés d'accueil libanaises souffrent des effets de la crise des réfugiés. Les deux parties sont de plus en plus incapables de vivre dans la dignité ou de maintenir un accès suffisant aux moyens de subsistance. La soi-disant concurrence est en réalité une exploitation par le système des personnes les plus touchées par cette crise.

(1) L'un des sujets les plus discutés lors des ateliers sur la paix sociale organisés par House of Peace a été la question des moyens de subsistance.

* Organisation de paix sociale basée au Liban

Sortir de l'ombre : migrants et réfugiés au Liban

Roula Hamati*

J'ai d'abord connu Omar durant l'été 2016. Il avait 9 ans. C'était un garçon à la voix basse, aux yeux rêveurs mais au regard insistant. À l'époque, Omar avait déjà travaillé tout une année dans le restaurant d'un complexe vacancier de la Békaa. Son travail était assez simple : livrer la nourriture aux clients du restaurant. Cependant, pour un garçon de sa taille et doté d'une constitution plutôt frêle, c'était un travail exigeant. Le week-end étant particulièrement chargé, au bout de quelques mois, Omar fut invité à travailler le dimanche, son seul jour de congé. Omar sentit qu'il n'avait d'autre choix que d'accepter, et peu après, il se retrouva en train de travailler 8 heures par jour, 7 jours par semaine. Quand il put enfin trouver le courage de demander une augmentation, on lui répondit sur un ton menaçant : « Tu devrais dire merci d'avoir un travail ! ».

La famille de Omar avait fui la ville d'Alep en pleine guerre, en 2014. Elle avait trouvé refuge dans une petite tente louée dans l'un des camps de réfugiés de la Békaa. Son père Walid, menuisier de profession, se démena pour trouver du travail. Au bout de quelques mois de séjour, ses économies fondirent et la famille dut affronter un avenir incertain. Omar ne rêvait que de retourner à l'école et de retrouver les jouets qu'il avait abandonnés en quittant Alep. De son côté, son père répétait que la vie lui avait appris une précieuse leçon. « Les rêves, ce n'est pas pour des gens comme moi. J'espère seulement que mes enfants auront une vie meilleure que la mienne ». Des millions de migrants et de réfugiés qui considèrent ce petit pays comme leur foyer provisoire vivent dans un état de grande vulnérabilité. Leur séjour au Liban n'est qu'une période d'attente indéfinie. Faute d'avoir su mettre en œuvre, tout au long des décennies passées, une politique énergique qui se serait attaquée aux causes profondes de la pauvreté et des inégalités dans la société, une sous-classe de migrants facilement exploitables s'est créée et s'est maintenue sur place. Privés de nombreux droits fondamentaux, ces migrants sont essentiels pour maintenir un certain statu quo, car facilement utilisables et remplaçables. En fait, la gouvernance du laisser-faire, typique de la politique libanaise, remonte à bien avant l'afflux récent de réfugiés venus de la Syrie voisine. L'une des premières manifestations de ce modèle politique est illustré par le refus persistant de l'État libanais de réglementer, par le biais d'une législation déterminée, le secteur du travail domestique, où depuis des décennies sévissent les abus.

Plus récemment, du fait principalement d'un défaut de statut légal ou de papiers d'identification, un phénomène en hausse dû aux restrictions croissantes sur les conditions de résidence des différentes catégories d'étrangers au Liban, on constate une augmentation des cas d'exploitation des travailleurs et de conditions de travail indécentes. C'est aussi l'une des principales raisons de l'augmentation du travail des enfants, ces derniers étant moins susceptibles d'être arrêtés pour vérification de papiers. Et certes, si ce type d'exploitation cible principalement les migrants et les réfugiés, il a également facilité les conditions d'exploitation des travailleurs libanais. Le dumping sur



les salaires et les conditions de travail indécentes a contribué à dégrader les conditions de travail aussi bien pour les travailleurs libanais que pour les étrangers. Dans l'histoire contemporaine du Liban, de grandes vagues d'émigration se sont produites ; mais en dépit des précieuses leçons infligées par l'expérience aux émigrés libanais, l'idée de la responsabilité de l'État à protéger les siens n'a pas encore germé. Au contraire, l'émigration est toujours perçue comme la solution naturelle à de nombreux problèmes auxquels le pays est aujourd'hui confronté. L'opinion publique au Liban redoute la moindre tentative de remédier aux griefs des migrants et des réfugiés, par

des politiques justes et humaines. C'est en grande partie le résultat de tactiques alarmistes que des politiciens mettent en œuvre pour faire des migrants des boucs émissaires, leur reprocher leurs propres échecs et les blâmer pour les problèmes structurels plus profonds du pays. Mais contrairement à la croyance populaire, ce n'est pas là un jeu à somme nulle. Certes, des pressions énormes s'exercent aujourd'hui sur le Liban, mais protéger les migrants et les réfugiés ne devrait pas être compté au nombre de ces pressions. Au contraire, tout le monde pourrait tirer bénéfice d'une sortie de l'ombre des migrants et réfugiés, vers des conditions de vie et de travail décentes. Quand des

migrants et des réfugiés sont bien intégrés socialement, quand tous les enfants peuvent avoir accès à l'éducation, quand les soins de santé ne sont plus un rêve, quand les papiers ne sont plus un obstacle au travail et que tout le monde pourra travailler dans la sécurité et la dignité, une société plus pacifique, tolérante et juste aura été édifiée. Alors, et alors seulement, l'on pourra commencer à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'inégalité. Et alors, même si les migrants et les réfugiés ne sont là que provisoirement, leur séjour n'aura plus consisté en un séjour d'attente indéfinie.

* Association Insan

Espaces

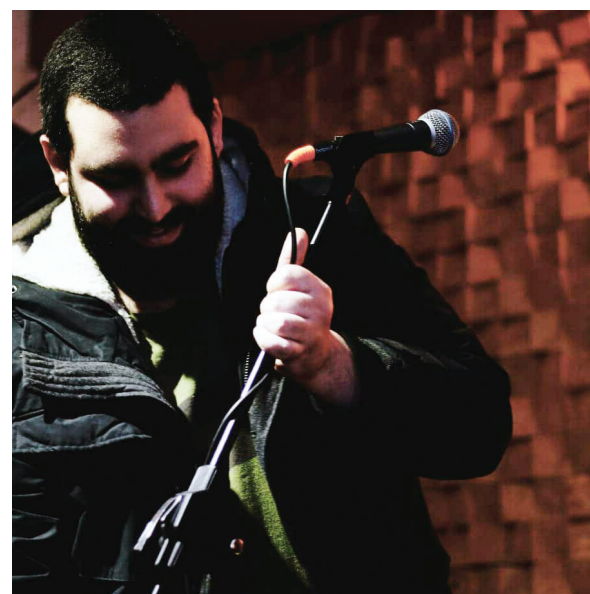
Les espaces communs : un espace pour tous

Maysan Nasser*

Au cours des dernières années, le nombre des espaces communs au Liban a augmenté de façon lente et régulière. Il s'agit, essentiellement, d'événements culturels qui offrent un espace pour l'expression collective. Leur importance et leur intérêt ne cessent de croître dans un environnement qui fait subir aux individus au quotidien d'innombrables luttes et tensions. Alors, que sont ces espaces communs au Liban et quelle est leur importance cathartique ?



© Bob Mattar de l'équipe de Sidewalk Beirut



De nombreux collectifs au Liban ont déployé d'importants et d'impressionnants efforts pour créer des espaces communs, comme Cliffhangers, The Poetry Pot, Sukoon Magazine, Fade In, et plus récemment Sidewalk Beirut open mic, que j'ai fondé il y a près d'un an. J'avais peur que le concept d'un micro ouvert hebdomadaire ne réussisse pas. Toutefois, j'ai été agréablement surprise de constater qu'au bout de quelques semaines, Sidewalk Beyrouth attirait de nombreuses personnes enthousiastes, qui ont créé un environnement de soutien agréable qui assure et protège l'aspect « sûr » de cet espace commun. En effet, de plus en plus de gens affluent vers de tels événements, munis de calepins ou d'autres instruments, heureux de partager leurs histoires. Ces espaces communs permettent aux gens, par le biais de leurs propres récits, de soulever d'importantes questions politiques et sociales.

Michèle, 22 ans, fraîchement diplômée de l'AUB est une habituée du Sidewalk Beirut. Elle estime que ces espaces communs sont « uniques et accueillants ». « Ils sont nécessaires si vous avez besoin d'une pause, avance-t-elle. Ils peuvent facilement se transformer en un endroit où personne ne vous critique. Il n'y a pas de place à la stigmatisation ». Partageant son expérience personnelle de ces espaces, elle confie : « J'ai entendu deux poèmes que je ne pense jamais oublier. Ils trouvent leur origine dans le viol et l'abus sexuel. Je pense que le fait d'avoir cet exutoire et ce soutien constitue un énorme pas dans le processus de guérison. »

Claire Wilson, 26 ans, étudiante en maîtrise à l'Université de Boston, a dirigé ses propres espaces communs à Amman et à Boston. Lors de son récent déménagement dans la ville, elle a été ravie de constater le foisonnement d'espaces communs à Beyrouth. « En tant que nouvelle venue à Beyrouth, ces espaces communs constituent pour moi un moyen pour nouer des relations avec les écrivains, les poètes, les musiciens, les artistes et d'autres personnes qui partagent les mêmes idées et qui marquent par leur capacité d'écouter et de s'exprimer.

Ce sont de moments marqués par une combinaison rare de contacts humains, de lutte, de vulnérabilité et d'amour ». Claire se penche sur l'intérêt naturel de ces espaces communs : « Les micros ouverts guérissent, parce que la musique guérit, les mots guérissent et le public guérit ». Et d'ajouter : « Le théâtre renforce la confiance en soi et offre une plateforme pour échanger les expériences de douleur et de résilience, tout en renforçant l'esprit communautaire. Tout un chacun peut s'auto-prescrire son propre remède par rapport à ce qu'il est prêt à partager et à assimiler ». Elle a noté que de pareils espaces communs deviennent des endroits où les jeunes redéfinissent leurs valeurs et leurs positions. « De manière réelle et tangible, ces espaces poussent cette génération à faire face aux contradictions de nos aspirations à la liberté. »

Akil Iskandar, 31 ans, architecte d'intérieur et habitué de ces espaces communs, souligne que les différences sociales et politiques s'y dissipent. « Au départ, j'ai pris part à un micro ouvert pour partager un poème que j'aime, confie-t-il. J'étais emballé à l'idée de monter sur scène ». Il raconte qu'après quelques visites aux micros ouverts, il a senti une différence. Il ajoute : « Après un moment, ma motivation a pris une autre forme. J'étais déterminé à profiter de l'environnement favorable qui réunit le public, ainsi que des apartés qui y ont lieu. Dans cet environnement, les questions liées à la religion, à l'argent ou même aux différences entre les genres se dissipent pour céder la place à des conversations intéressantes entre le public et les membres. »

Farah Aridi, 31 ans, écrivaine, chercheuse et doctorante en littérature arabe et théorie spatiale à l'Université de Goldsmiths, décrit ainsi les espaces communs à Beyrouth : « Au cours des dix dernières années, Beyrouth a progressivement réclamé un espace qui est devenu transgressif et affirmé, allant de l'organisation de tribunes à chaque coin de rue à celle d'événements dans des pubs, théâtres et centres culturels ». Mettant l'accent sur leur aspect collectif et inclusif, elle ajoute :

« De tels espaces rassemblent des professionnels et des amateurs. C'est un espace à travers lequel de nombreuses personnes ont mûri et continuent de le faire. C'est un espace sûr où les voix différentes et isolées peuvent être entendues. »

Farah a présenté des soirées de poésie à Beyrouth et à Londres au cours des sept dernières années. Son récent retour à Beyrouth lui a permis de réaliser le changement survenu dans ces espaces communs. « Cet espace crée un milieu dans lequel de nombreuses personnes se sentent impliquées, avance-t-elle. Personnellement, j'estime que ces entités socio-spatiales sont une plateforme pour réclamer le droit à la différence, le droit à la parole et à la participation et le droit à la ville ». Partageant son expérience personnelle dans de tels espaces, elle souligne : « De plus, sur le plan personnel, c'est dans de pareils espaces, où des gens de tout bord donnent un sens et une valeur différente aux choses, que j'ai découvert mon moi politique, d'autant qu'ils recueillent les récits des individus et du collectif. C'est beau et stimulant à regarder et c'est un plaisir que d'y faire partie. »

En effet, ces espaces communs deviennent des endroits où les gens peuvent récupérer ce qui leur revient de droit : leur douleur, leurs histoires, leurs voix et leur humanité. Le besoin de ces espaces est mis en valeur par le nombre croissant des initiatives à travers le pays et des personnes qui y dépendent. Dans un climat suffocant, ces espaces communs offrent une catharsis indispensable, où les gens peuvent se retrouver et, l'espace d'un moment, agir spontanément et affronter leur douleur. Dans une région qui a un besoin urgent de détente, ces espaces communs aident à faire baisser peu à peu le stress. Ce sont des exutoires dotés d'une force de vie qui s'auto-régénère avec chaque individu qui y participe. Ils représentent un rayon de lumière dans l'obscurité de la douleur dans laquelle se noie notre région.

* Poétesse et fondatrice de Sidewalk Beirut



Les barazek, ou la nostalgie du bon vieux temps

Marwa Melhem*

Dans le roman de Zorba figure un passage sur les fraises. Il raconte qu'enfant, il en raffolait. Il en a tellement mangé, qu'il a eu une indigestion et a tout rendu. Il raconte aussi qu'il a essayé de faire la même chose avec les femmes, mais il a échoué. Cela pour ce qui a trait à Zorba.

Durant mon enfance, j'ai pratiquement fait la même chose, mais pas avec les fraises.

Je me rappelle qu'à chaque fois que quelqu'un me demandait « qu'est-ce que je te ramène ? », je répondais, sans hésitation, des barazek (galettes sucrées). Peut-être que la majorité des enfants du quartier en étaient friands autant que nous. L'une de nos plus belles joies était de voir mon père rentrer du marché emportant avec lui une boîte de barazek. Pour notre chance, il était d'usage d'offrir des pâtisseries lors des visites familiales, notamment des barazek. Peut-être parce que leur prix était abordable comparé à d'autres genres de pâtisseries et qu'ils étaient disposés dans une boîte en plastique ronde qu'on pouvait enrouler d'un ruban rouge et offrir. Alors, nous sautillions autour de la boîte comme des petits lapins et nous retirions, l'une après l'autre, les galettes couvertes de sésame. Parfois, nous invitions les enfants des voisins à ce festin. Nous leur chuchotions alors : « Vous voulez venir chez nous ? Nous avons des barazek. » À l'époque, nous les appelions barazi. Nous n'avons découvert leur vrai nom que lorsqu'on les a vus sur l'étagère d'une pâtisserie. Cela a marqué un tournant dans la passion que nous portions aux barazek. À partir de ce moment, ils sont devenus un plat officiel frappé, à la fin du mot, par ce « k » lourd, bien qu'il ne soit pas fortement prononcé. Depuis, nous nous faufilions la nuit, pour voler deux galettes de la boîte imposante de barazek, puis repartions dormir.

En fait, contrairement à Zorba, nous ne les avons jamais rejetés, bien que nous en mangions des tonnes. Souvent, je me dis que si nous collions les galettes que nous avons mangées l'une à l'autre, elles auraient formé une route allant de notre village jusqu'à Beyrouth.

Les fêtes et les rencontres familiales étaient toujours marquées par ces boîtes de barazek qu'on échangeait entre les familles, qui sont bien rangées sur les tables, ou disposées dans cette assiette que ma tante maternelle regarnissait à chaque fois qu'un visiteur arrivait ou partait. Peut-être que ces petits biscuits fins et croustillants à l'odeur forte et à la pâte pétrie avec des éclats de pistaches constituaient l'un des symboles communs entre nos parents de Syrie et de Beyrouth. Plus encore, à peine j'en prononce le nom que j'en sens les effluves et que l'image de son étalage dans les maisons à toutes les occasions me revient à l'esprit.

On peut s'étendre sur l'odeur des barazek. Bien sûr, dans le passé elle était plus intense qu'elle ne l'est aujourd'hui. En fait, à peine introduisait-on une boîte dans la maison que son odeur se répandait jusqu'aux chambres à coucher. Comme les visiteurs venaient souvent en soirée, nous nous réveillions le matin avec l'odeur des barazek. Nous trouvions alors la boîte



© Illustration Mona Abi Warid

bien rangée sur la longue commode en bois entre les bibelots et les assiettes en porcelaine.

Les boulangeries se répandaient dans les quartiers anciens et modernes. Il en émanait l'odeur du pain cuit avec de la margarine ou du beurre et des épices. Mais l'odeur des barazek était unique. Il suffisait de se mettre au coin de la rue pour en sentir les effluves de tous les côtés. Dans chaque boulangerie, on trouvait au moins trois jeunes artisans qui se relayaient pour pétrir la semoule, la farine, le beurre, la vanille et la levure, puis étaler la pâte en formant de petits cercles qu'ils trempaient dans du sésame grillé avec du sirop de sucre, puis dans la pistache pulvérisée.

Tout pâtissier sait que plus la pâte est fine, plus elle est croustillante et bonne. Il faut un certain savoir-faire pour fabriquer des barazek notamment pour couvrir de sésame la surface entière de ces petits cercles. Je me rappelle que ma mère a essayé d'en préparer à la maison, mais sa tentative a été

un fiasco, en comparaison avec les barazek du marché. Son expérience a d'ailleurs été accueillie par les mines renfrognées de ses enfants : « Maman, n'en refais plus. On en achète ». Même ma grand-mère, originaire du Liban, qui insistait à cuisiner tout elle-même, n'avait pas d'inconvénients à ce que mon oncle maternel lui achetait des barazek tout faits. Elle acceptait de les disposer fièrement aux côtés des galettes au lait et du maamoul (pâtisserie fourrées de pistaches, d'amandes, de noix ou de dattes) de la fête.

Pendant longtemps, la phrase « ramenez-nous des barazek » concluait toutes nos conversations téléphoniques avec nos parents au Liban. Jusqu'à présent, j'entends au Liban cette phrase sarcastique lancée à l'égard de quelqu'un qui visite fréquemment la Syrie : « C'est sûr qu'il s'y rend pour ramener des barazek », puisqu'il s'agit du cadeau le plus cher qu'on ne trouvait pas au Liban. C'est une industrie typique des Damascènes. Même dans les

autres mohafazats syriens, les barazek n'avaient pas le même goût que ceux préparés à Damas. C'est probablement la raison pour laquelle les pièces damascènes étaient légèrement plus grandes, une façon de les faire durer plus longtemps. Au fil du temps, les barazek ont franchi la frontière libano-syrienne, notamment après la guerre. Le secret de leur fabrication était détenu par de nombreuses personnes qui se déplaçaient, à cette époque, entre la Syrie et le Liban. Les barazek se sont alors répandus à Beyrouth, puis à Tripoli, la campagne et le littoral, avant d'être largement disponibles dans les pâtisseries et les boulangeries.

Il n'est pas étrange dans notre pays, que les gens soient affectivement attachés à un genre de pâtisserie. Peut-être parce que nous sommes un peuple trop émotif, qui s'attache beaucoup aux souvenirs. Peut-être aussi, qu'en raison des guerres et des crises, d'aucuns se réfugient dans les souvenirs qu'ils ont de l'époque de la prospérité, des réunions familiales et des fêtes. De ces jours heureux, lorsque petits, nous courions entre la poterie et le foin dans les greniers d'où émane l'odeur du blé et des épices et que nous restions debout désorientés devant les différentes variétés de pâtisseries. Il n'est pas étrange non plus que l'un de nous porte une galette de barazek dans la main et qu'il passe une heure à partager des souvenirs et des impressions, et à se réfugier le temps de quelques minutes dans les réminiscences et la nostalgie.

Aujourd'hui, les pâtisseries se trouvent à chaque coin de rue, une industrie héritée de père en fils. La préparation des barazek n'est pas un secret. La recette se trouve sur les pages de la toile, celle des barazek damascènes, aleppins et même celle des barazek de Jérusalem qui ressemblent davantage à un pain. Ils font d'ailleurs partie du patrimoine et de la mémoire des habitants de cette ville. Le secret réside toutefois dans l'agilité de celui qui les prépare et sa droiture dans la manipulation de la pâte, comme dans la durée de la cuisson, la couleur donnée aux galettes et aux grains de sésame blonds, sans oublier le croustillant et la teneur en sucre.

Le Liban et la Syrie partagent de nombreux détails, avec en tête de liste les barazek, ces boîtes en plastique qui traversaient la frontière pour ne plus y revenir et qui étaient fortement présentes à chaque occasion, réunion et cérémonie. Je garde le souvenir de la table en bois au verre fin, dont l'étagère du bas était ornée par les différentes pièces de monnaie joliment disposées par ma grand-mère. Sur la table, étaient placées les différentes assiettes de pâtisseries. Celle des barazek se vidait en premier.

* Ecrivain

Art

La malédiction et la bénédiction de vivre dans un camp de réfugiés

Mohammad Mansour*

Conduire jusqu'à Katermaya, un camp de réfugiés pris en sandwich entre les montagnes du sud du Liban, n'était pas facile. Pour se rendre à destination, il faut se perdre plusieurs fois dans des lacets montagneux et sinueux. Le passage dans une usine de briques était un bon présage. Je suis finalement arrivé dans un camp aussi isolé que désavantagé, accueillant environ 61 familles syriennes. Cependant, me perdre m'a donné une meilleure idée de la mesure dans laquelle ce camp passe inaperçu.

Les odeurs putrides des eaux usées et des tentes de fortune surpeuplées ont fait écho à mon oreille aux paroles du romancier argentin Ariel Dorfman, qui a vécu toute sa vie en exil en disant : « Je pense qu'être en exil est une malédiction, mais vous devez transformer la malédiction en bénédiction. Vous avez été jeté en exil pour y mourir, pour vous faire taire afin que votre voix ne puisse plus revenir à la maison. Et ainsi toute ma vie a été consacrée à dire : "Je ne serai pas réduit au silence" ».

La scène à l'intérieur du camp reflète la tragédie de chaque famille et ce que la guerre en Syrie a laissé au fond de chacun : la perte d'un proche, le traumatisme et l'exil, qui suffisent à désespérer et à abandonner la vie. Pourtant, les enfants nés et ayant grandi à Katermaya en sont exclus car ils n'ont pas connu la guerre. Leurs parents mis à part, les enfants évoquent un peu le camp quand on le voit de loin. Ici, l'herbe sauvage et les fleurs épanouies poussent sur les falaises entourant les lieux dans une scène symbolisant tout une vie de résistance.

Art du collage et culture du recyclage

Afya Rizk, 38 ans, une artiste syrienne du collage basée dans le village de Soueida en Syrie, est venue au camp pour développer la capacité des enfants en les persuadant de sa conviction inébranlable qu'il y a toujours une « porte » derrière chaque maison démolie, et une « lumière », aussi ténue soit-elle, qui perce les ténèbres. Ces thèmes sont représentés dans des dizaines de collages qu'elle expose à Beyrouth. Rassemblant des enfants âgés de 4 à 8 ans, Afya les a entraînés à « ne pas être réduits au silence », mais plutôt à s'exprimer en utilisant ce qui semble laid ou inaperçu dans le camp.

Dans une salle aux murs argentés de 4 mètres de hauteur pour refléter la lumière du soleil, quelque 17 enfants ont été chargés de représenter leurs beaux visages ou les visages qu'ils aimeraient avoir. Après avoir dessiné un croquis, elle leur a demandé de faire le tour du camp et de ramasser des capsules de bouteille, des morceaux de carton et de tissu et tout type de déchets pouvant être utilisé pour le recyclage. À ce stade, les enfants ont commencé à créer les objets de leurs portraits, après y avoir ajouté leurs couleurs préférées correspondant à l'œuvre d'art.



© Mohammad Mansour

Le but ultime est de canaliser la haine et la vengeance potentielles, normalement enfouies dans des circonstances aussi inhumaines, vers un monde alternatif créé par soi-même, où le pouvoir de l'imagination peut réellement faire bouger les choses. « Plutôt que de se plaindre de la situation, un véritable changement commence quand nous nous soucions vraiment de notre place », a confié Afya. « Il est essentiel pour les enfants de cet âge d'exprimer leurs sentiments, leurs souvenirs et même leur souffrance permanente, sous la forme d'une œuvre d'art, c'est l'une des voies indispensables de l'expression de soi », a-t-elle ajouté.

Afya, qui est venue à Beyrouth pour exposer ses collages, n'a jamais oublié son dévouement et son amour pour les enfants depuis 2005, quand elle avait utilisé l'art pour soigner et motiver les petits installés dans des camps provisoires autour de son village syrien relativement resté intact. Dans l'une de ses galeries ici, elle avait rencontré un groupe humanitaire basé à New York qui lui avait proposé de devenir

volontaire. Afya, sans aucune hésitation, a décidé d'accompagner le groupe. Elle est même restée après leur départ, essayant d'exercer son influence sur les enfants en transformant la « malédiction » de la privation et de la marginalisation en « bénédiction », autrement dit planter les graines de la beauté et de la positivité chez les petits, en modifiant leur perspective de la vie, en développant leurs capacités à « transformer la laideur environnante en beauté ».

« Chaque enfant est un artiste, mon rôle consiste simplement à utiliser leur perception des lieux qui les entourent et à leur montrer la beauté venant de ce qui est considéré comme laid », a dit Afya.

Le taux de natalité croissant, une résistance à la vie

La résistance à la vie se reflète également dans le taux de natalité remarquablement croissant dans le camp, au milieu de toute cette pauvreté et privation. Chaque mère que j'ai rencontrée élève une famille de 4 à 8 enfants, dont près de la moitié sont

nés dans ce camp de 4 000 m² appartenant à Ali Takch, un donateur de la région du Chouf.

L'afflux de réfugiés syriens dans le camp a commencé avec un foyer accueillant une famille fuyant la guerre en 2012. Il n'a pas fallu plus de sept mois pour construire 75 autres structures afin d'y accueillir 35 familles syriennes. Maintenant, ce nombre a doublé, les membres de chaque famille aussi, dans un message implicite qui dit que quelle que soit la situation, le droit humain fondamental de donner naissance à de nouveaux enfants est une bénédiction. Les petits représentent l'avenir et ils sont capables de remodeler cet avenir d'une autre manière que celle que les générations précédentes n'ont pas réussi à réaliser.

Une seule rencontre avec un enfant au camp dirait à quoi ressemblerait cet avenir. Par exemple, Baraa Antar, 13 ans, n'a jamais utilisé un iPad ou les réseaux sociaux. Elle n'a pas de téléphone portable et la seule fois qu'elle a aperçu une activité urbaine c'était lorsqu'elle avait participé à une tournée scolaire à Beyrouth, dans le cadre de l'événement Salaam, où un concert musical avait été donné à l'Université libano-américaine. « J'étais habitée par la peur et ne pouvait pas abandonner mes parents », a-t-elle dit.

Sa peur est justifiée, mais les gens du monde civilisé, eux, s'y sont habitués, jusqu'à ce que leur peur ait disparu et ait été remplacée par l'indifférence, l'égoïsme et la cupidité. Jusqu'à ce que les gens oublient qu'ils sont réellement.

Depuis le camp, Baraa perçoit aujourd'hui le monde extérieur grâce à Logan, un enfant de son âge basé à New York. Il lui a décrit dans une lettre à quoi ressemblait sa vie dans la métropole américaine. Maintenant, elle rêve de voyager en Europe ou en Amérique pour recevoir une meilleure éducation.

À la question de savoir comment elle se voit dans le futur, « avocate », répondit-elle d'une voix confiante, éloquente et passionnée, réaffirmant qu'elle veut obtenir « la justice dans le monde, en commençant par les membres de ma famille ». Elle s'exprimait avec des larmes dans les yeux.

* Journaliste spécialisé dans les affaires du Moyen-Orient

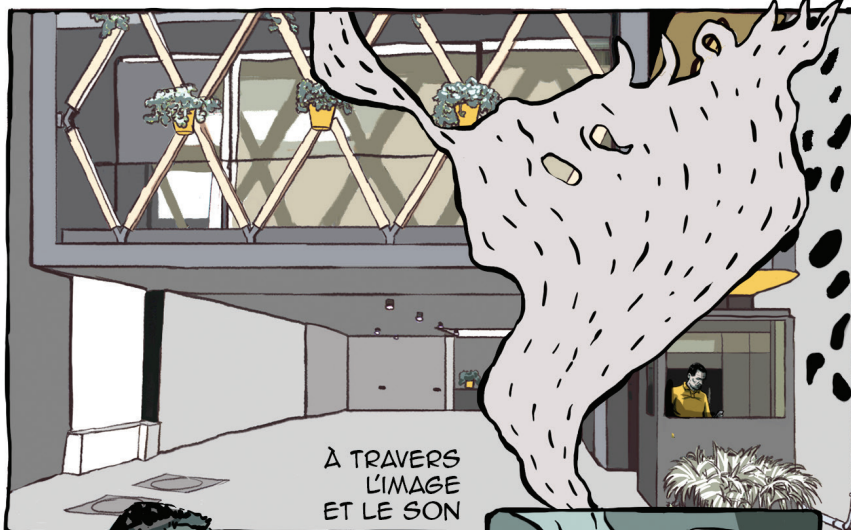
JASSEM ...



DE AÏN ARAB À BEYROUTH...

D'UN GRAND
ESPACE OLIVERT
À UNE PETITE PIÈCE DANS
UN IMMEUBLE

Lina Ghaibeh, dessinatrice et artiste d'animation

À TRAVERS
L'IMAGE
ET LE SONET SUR PETIT
ÉCRAN
... IL SE
CONNECTE
À SA FAMILLE
ET SON PAYSPAR L'IMAGE, IL A VU
SES ENFANTS GRANDIR,
ET SES FRÈRES ÉMIGRER ...PAR LE SON,
IL A ENTENDU LES
BOMBES TOMBER,
ET SA FAMILLE
HURLERIL RÊVE...
DU TEMPS OÙ IL BUVAIT LE
THÉ AVEC SA MÈRE ET SON PÈRE
IL RÊVE...
D'UNE VIE PASSÉE DANS UNE FERME
SUR LES RIVES DE L'EUPHRATE,
COMME AU BON VIEUX TEMPS.Implemented by
KFWEmpowered lives.
Resilient nations.

Le projet du Pnud " La consolidation de la paix au Liban " œuvre depuis 2007 pour le renforcement de la compréhension mutuelle et la promotion de la cohésion sociale, en abordant les causes profondes du conflit au Liban. Le projet a aussi travaillé récemment sur le traitement de l'impact de la crise syrienne sur la stabilité sociale au Liban. Le projet soutient les différents groupes, allant des dirigeants et acteurs locaux, aux éducateurs, journalistes, jeunes et militants de la société civile, dans le développement de stratégies à moyen et à long terme visant la consolidation de la paix, la gestion des crises et la prévention des conflits.

Pour plus d'informations:

Le Projet « La consolidation de la paix au Liban »
Arab Bank Building, 6th floor, Riad El Solh Street,
Nejmeh, Beirut - Lebanon

Telephone: 01- 980 583 or 70-119160

UNDP Lebanon

#PeaceBuildinginLebanon

www.lb.undp.org/PBSupplement**Conçu par:**

Omar Harkous
Hassan Youssef

Traduit par:

Fady Noun, Scarlett
Haddad, Nada Merhi,
Susanne Baaklini, et
Tilda Abou Rizk

Edition et révision:

Gaby Nasr